



Agriculture et agroalimentaire Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

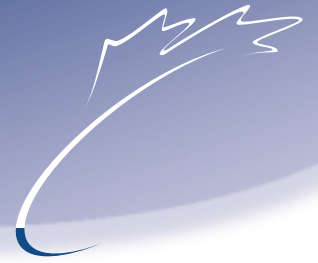
No. de catalogue BT31-2/2003-III-1

ISBN 0-660-61762-5



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



BUDGET DES
DÉPENSES



AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2002-2003

RAPPORT SUR LES PLANS
ET LES PRIORITÉS

BUDGET DES
DÉPENSES



AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2002-2003

RAPPORT SUR LES PLANS
ET LES PRIORITÉS

TABLE DES MATIÈRES



Partie I

MESSAGE DU MINISTRE	5
MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL	7
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	9

Partie II

APERÇU DU MINISTÈRE	10
Quoi de neuf?	10
Contexte de fonctionnement	11
Intervention stratégique	12

Partie III

PLANS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA	17
Sécurité du système alimentaire	18
Santé de l'environnement	27
Innovations propices à la croissance	33
INITIATIVES HORIZONTALES ET PANGOUVERNEMENTALES	42
Initiative Partenariat rural canadien	42
Secrétariat aux coopératives	48
Stratégie de développement durable	50
Activités de commercialisation et d'investissement	50
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	52
Agence canadienne du pari mutuel	52
Conseil national des produits agricoles	55



Organisation

Notre cadre de gestion	61
Reddition de comptes	62
Dépenses prévues du Ministère	63

Annexe I

TABLEAUX FINANCIERS	66
---------------------------	----

Annexe II

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	72
Le portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire	72
Pour nous joindre	73
Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	76

MESSAGE DU MINISTRE

PARTIE I



Le *Rapport sur les plans et les priorités (2002-2003)* décrit la nouvelle architecture d'une politique agricole qui fera du Canada le chef de file mondial en salubrité des aliments, en innovation et en production respectueuse de l'environnement.

En juin 2001, mes homologues provinciaux et territoriaux et moi nous entendions sur un plan d'action national sans précédent en agriculture qui viserait à revigorer le secteur et à le rendre capable de relever les défis du 21^e siècle.

Ces défis sont énormes, autant chez nous qu'à l'étranger. Nos producteurs se butent à une concurrence féroce sur le marché international. Le rythme rapide des découvertes scientifiques fait naître de nouveaux défis, mais aussi de formidables possibilités. En outre, les consommateurs de partout dans le monde exigent que leurs aliments soient sains, de première qualité et produits dans le respect de l'environnement.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, ses partenaires et les intervenants ont pour but de répondre aux demandes des consommateurs et de tirer profit des possibilités que ces changements apportent.

Nous collaborons avec les producteurs, le secteur, les intervenants et les Canadiens intéressés à établir et à mettre en œuvre les cinq éléments clés du Cadre stratégique agricole : la gestion des risques, la qualité et la salubrité des aliments, la gérance de l'environnement, le renouvellement, et les sciences et l'innovation. Ces cinq éléments conjugués forment une architecture stratégique qui transformera l'agriculture canadienne et aidera le secteur à sortir du cercle vicieux de la gestion de crises pour viser la réussite au 21^e siècle.

Grâce aux initiatives mises sur pied sous l'égide de ce cadre, les producteurs auront accès aux outils dont ils ont besoin pour faire face aux enjeux à venir dans les domaines de la salubrité des aliments et de l'environnement. Les programmes de renouvellement comporteront un éventail de mécanismes, notamment en apprentissage, qui aideront les producteurs à faire progresser leurs entreprises et à prospecter de nouvelles possibilités. Du côté scientifique, on débordera les applications



LYLE VANCLIEF

« Pour être les meilleurs dans l'univers de l'agriculture du 21^e siècle, il ne nous suffit pas de bien faire les choses. Il nous faut aussi les faire mieux que tous les autres. »

*Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire*

traditionnelles liées à la productivité pour tirer parti des possibilités offertes par la bioéconomie. Et les programmes à long terme de gestion des risques d'affaires permettront d'instaurer un climat stable et prévisible qui écartera les risques, favorisera l'innovation et améliorera les perspectives de revenu.

Ces cinq éléments, qui fonctionneront en synergie, sont essentiels à l'image de marque du Canada; ils nous permettront de préserver nos débouchés établis, d'attirer de nouveaux clients et de conquérir de nouveaux créneaux pour nos produits de grande valeur; ils favoriseront la croissance durable et la prospérité du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

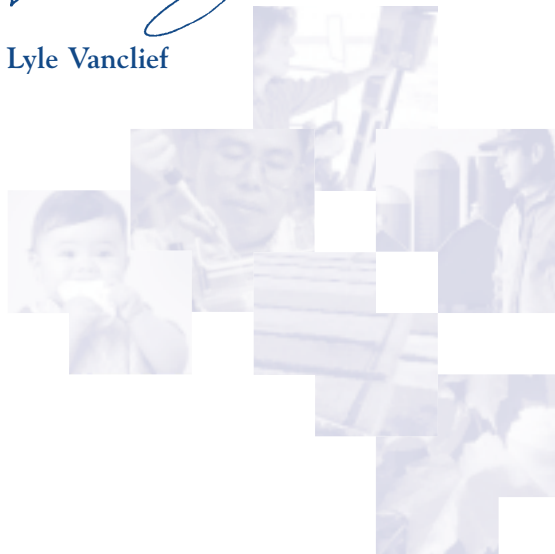
Le gouvernement du Canada est conscient de l'importance d'agir maintenant pour mettre en place cette architecture intégrée de viabilité financière; il a d'ailleurs manifesté de façon concrète son appui à ces mesures dans son discours du budget de décembre 2001, en s'engageant à participer à leur financement prévisible à long terme.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a remanié ses résultats stratégiques de façon à appuyer cette architecture, qui nous aidera à propulser la production agricole et agroalimentaire canadienne au premier rang sur la scène mondiale, au profit des consommateurs de chez nous et de l'étranger.

*Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre à la coordination des affaires rurales,*



Lyle Vanclief



MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL

Les collectivités rurales et éloignées jouent un rôle important dans la vie économique, sociale, environnementale et culturelle de notre nation et, en fin de compte, dans la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes. Elles font toutefois face à des défis qui leur sont propres : la situation géographique, l'éloignement des marchés, une faible population et la dépendance à l'égard d'activités économiques qui sont vulnérables à l'évolution du contexte économique et aux effets de la mondialisation et de l'urbanisation. Le Secrétariat rural, ainsi que le Partenariat rural canadien (PRC) qu'il chapeaute, logent à l'enseigne d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et collaborent avec vingt-neuf ministères et organismes fédéraux à créer les conditions qui seront propices au Canada rural et qui l'aideront à améliorer sa situation. Au cours des quatre dernières années, le Partenariat a mis en place une approche horizontale innovatrice au développement rural, en prônant l'application de la Lentille rurale à toutes les politiques fédérales et en faisant participer les citoyens à des dialogues en personne avec leur gouvernement; de cette façon, il a mis en pratique une approche ascendante à l'élaboration des politiques qui tient compte des besoins des résidents des régions rurales et éloignées. Cette manière de procéder a permis aux collectivités de proposer elles-mêmes des solutions locales à des problèmes locaux.

La deuxième Conférence rurale nationale, qui aura lieu à Charlottetown en avril prochain (2002), préparera la voie à une intensification des interactions entre le gouvernement du Canada et ses citoyens ruraux, et leur permettra de continuer de façonner l'avenir ensemble. Je suis heureux de perpétuer cette approche participative à l'édification de collectivités plus vigoureuses partout au pays.

Dans son discours du budget 2001, le gouvernement fédéral réitérait son engagement à assurer aux citoyens des régions rurales et éloignées de pouvoir bénéficier pleinement des possibilités offertes au Canada. Le budget mise sur les investissements clés réalisés dans les priorités rurales que sont entre autres l'infrastructure, le développement des entreprises, les soins de santé et l'agriculture. Le gouvernement a annoncé un nouveau Cadre stratégique agricole qui aidera le secteur à sortir



ANDY MITCHELL

« Le Canada ne peut être vigoureux que si toutes ses parties constituantes, soit autant les régions rurales que les villes, sont en santé et que si tous ses citoyens peuvent jouir de la richesse de la nation. »

*Andy Mitchell
Secrétaire d'État
(Développement rural)
(Initiative fédérale du développement
économique dans le Nord de l'Ontario)*

du cercle vicieux de la gestion des crises et à adopter un cadre qui assurera sa viabilité pour les années à venir. La vigueur du secteur agricole rejaillira sur celle des collectivités. Dans le discours du budget, le gouvernement a aussi renouvelé son engagement à mettre l'Internet à haute vitesse à la disposition des citoyens des régions rurales et éloignées du pays afin que ces collectivités puissent elles aussi rivaliser sur le marché mondial.

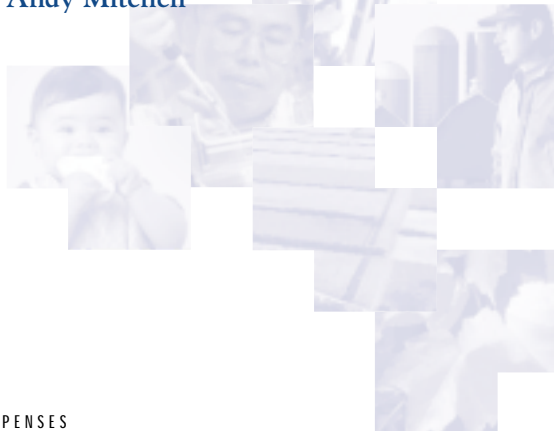
Le Secrétariat aux coopératives est un autre outil qui concourt à la vigueur et à la viabilité des collectivités rurales. Le gouvernement aide les citoyens à créer des coopératives qui leur permettront d'acquérir des services non offerts par d'autres fournisseurs; il désire aussi vivement s'associer à eux pour assurer l'essor de ces coopératives et en faire la promotion. Il est d'ailleurs en voie d'élaborer un projet qui aidera le secteur des coopératives à acquérir les connaissances, les compétences et les capacités qui lui permettront de trouver de nouvelles applications au modèle coopératif qui susciteront des possibilités économiques durables pour les collectivités agricoles et rurales.

Essentiellement, le gouvernement du Canada désire collaborer avec les administrations provinciales et territoriales à explorer de nouvelles façons d'assurer à tous les Canadiens, peu importe où ils résident, l'accès aux services et aux programmes. Dans mon esprit, il est clair que le Canada ne peut être vigoureux que si tous ses éléments constitutifs, c'est-à-dire autant les régions rurales que les villes, sont sains et que si tous ses citoyens peuvent jouir de la richesse de notre grand pays.

Le secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario),



Andy Mitchell



DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À notre connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés prévus de l'organisation;
- sont conformes à la politique, aux instructions et aux principes de divulgation du Conseil du Trésor;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur des systèmes ministériels sous-jacents d'information et de gestion qui sont valables.

Nous sommes satisfaits des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont servi à la préparation du *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la *Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR)*, sur laquelle s'appuie ce document et qui sert à rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs accordés.

Le sous-ministre,

La sous-ministre déléguée,



Samy Watson



Diane Vincent



SAMY WATSON



DIANE VINCENT

PARTIE II

APERÇU DU MINISTÈRE

« Pour le 21^e siècle, nous nourrissons collectivement la vision d'un secteur agricole canadien qui est dynamique et vigoureux, a accès aux marchés internationaux et écoule des produits qui jouissent de l'entière confiance des consommateurs. »

*Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire*

Le 28 juin 2001

QUOI DE NEUF?

Le gouvernement fédéral s'est engagé dans le discours du Trône 2001 à « appuyer le secteur agricole pour qu'il aille au-delà de la simple gestion de crises, ce qui entraînera une plus grande diversification et une croissance fondée sur la valeur ajoutée, une multiplication des investissements et des emplois, une meilleure utilisation des sols ainsi que des normes élevées en matière de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire ».

En juin 2001, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont entendus sur une vision commune consistant à faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement.

Les ministres ont également convenu que le Canada se devait d'adopter les priorités suivantes pour devenir le chef de file mondial :

- aider les producteurs à s'adapter aux changements qui se produisent dans le secteur agricole grâce à des programmes axés sur leurs besoins particuliers;
- accroître la capacité des producteurs à gérer les risques inhérents à l'agriculture au moyen de programmes de gestion des risques qui favorisent les mesures proactives d'atténuation des risques, l'innovation et l'adaptation;
- améliorer la performance environnementale du secteur grâce à l'adoption accélérée de mesures environnementales dans les fermes;
- étendre la réputation du Canada comme producteur de denrées alimentaires salubres et de qualité élevée en renforçant les systèmes de salubrité des aliments à la ferme, en veillant à obtenir leur reconnaissance sur la scène internationale, et aussi en mettant au point des systèmes de préservation de l'identité, de suivi et de retraçage tout au long de la chaîne alimentaire;

- aider le secteur à susciter des possibilités économiques grâce à une utilisation stratégique et responsable de la science et à la mise au point de nouveaux produits innovateurs d'origine agricole; renforcer la gestion de l'environnement et la salubrité des aliments par l'adoption de nouvelles pratiques.

L'action intégrée qu'il est prévu de mener pour donner suite à ces cinq priorités fera du Canada le chef de file mondial et permettra de promouvoir son « image de marque » sur les marchés internationaux à titre de premier fournisseur mondial de produits agricoles écologiques et innovateurs.

Ensemble, ces cinq priorités intégrées, qui guideront aussi les mesures visant à atteindre les objectifs de la politique de commerce international du Canada, forment le Cadre stratégique agricole et définissent une nouvelle architecture de politique et de programmes pour le 21^e siècle.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien représente une chaîne complexe et intégrée dont la valeur se compte en milliards de dollars. Deuxième industrie primaire au pays et la plus grande industrie manufacturière dans sept des dix provinces, il est à l'origine d'environ 8 p. 100 du PIB canadien. Il est aussi le troisième exportateur de produits agricoles et agroalimentaires au monde et crée un emploi sur sept au Canada, en plus de contribuer chaque année de 5 à 7 milliards de dollars à notre excédent commercial.

Or, à l'aube du 21^e siècle, des forces du changement puissantes et interdépendantes remodelent en profondeur cet important volet de l'économie canadienne.

Alors que les risques traditionnels liés aux intempéries, aux ravageurs, aux maladies et aux fluctuations des marchés demeurent importants, ils ne représentent plus les seuls défis à relever. Le secteur agricole et agroalimentaire canadien doit en effet composer avec les facteurs suivants :

- **Intensification de la concurrence internationale.** La mondialisation transforme l'agriculture. Les nouvelles technologies ont stimulé la productivité, entraînant une diminution à long terme des prix des produits primaires. Ce recul a été amplifié par la libéralisation du commerce, qui a accru la concurrence, en particulier la part des pays à faibles coûts. La faiblesse de

À l'aube du 21^e siècle, le secteur agricole et agroalimentaire canadien doit composer avec l'intensification de la concurrence internationale, les préoccupations croissantes des consommateurs concernant la salubrité et la qualité des aliments, des progrès importants en science et un virage vers un secteur plus complexe, fondé sur le savoir, nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences.

la demande est un autre facteur à prendre en compte. Les pays autrefois importateurs s'orientent maintenant vers l'autosuffisance. Certains gouvernements ont réagi à ces pressions en versant de généreuses subventions, ce qui a intensifié les pressions à la baisse s'exerçant sur les prix.

La nouvelle série de négociations de l'Organisation mondiale du commerce qui a été lancée avec succès à Doha, au Qatar, fournira au Canada une solide plate-forme pour réclamer une réduction de ces subventions à effet de distorsion sur le commerce.

- ***Partout au monde, les consommateurs demandent plus d'information*** sur la salubrité et la qualité de leurs aliments, ainsi que sur la façon dont ils sont produits. Depuis le 11 septembre 2001, les préoccupations touchant la sécurité, y compris celle de l'approvisionnement alimentaire, demeurent au premier plan à l'échelle planétaire.
- ***Les progrès scientifiques***, d'autre part, créent des possibilités d'amélioration de la productivité agricole, de la salubrité des aliments et de la gestion de l'environnement. Ils recèlent également la promesse de nouvelles sources de recettes provenant de produits innovateurs.
- Le secteur agricole et agroalimentaire ***devient de plus en plus complexe et fondé sur le savoir***. Pour demeurer concurrentiels, les producteurs doivent acquérir de nouvelles compétences.

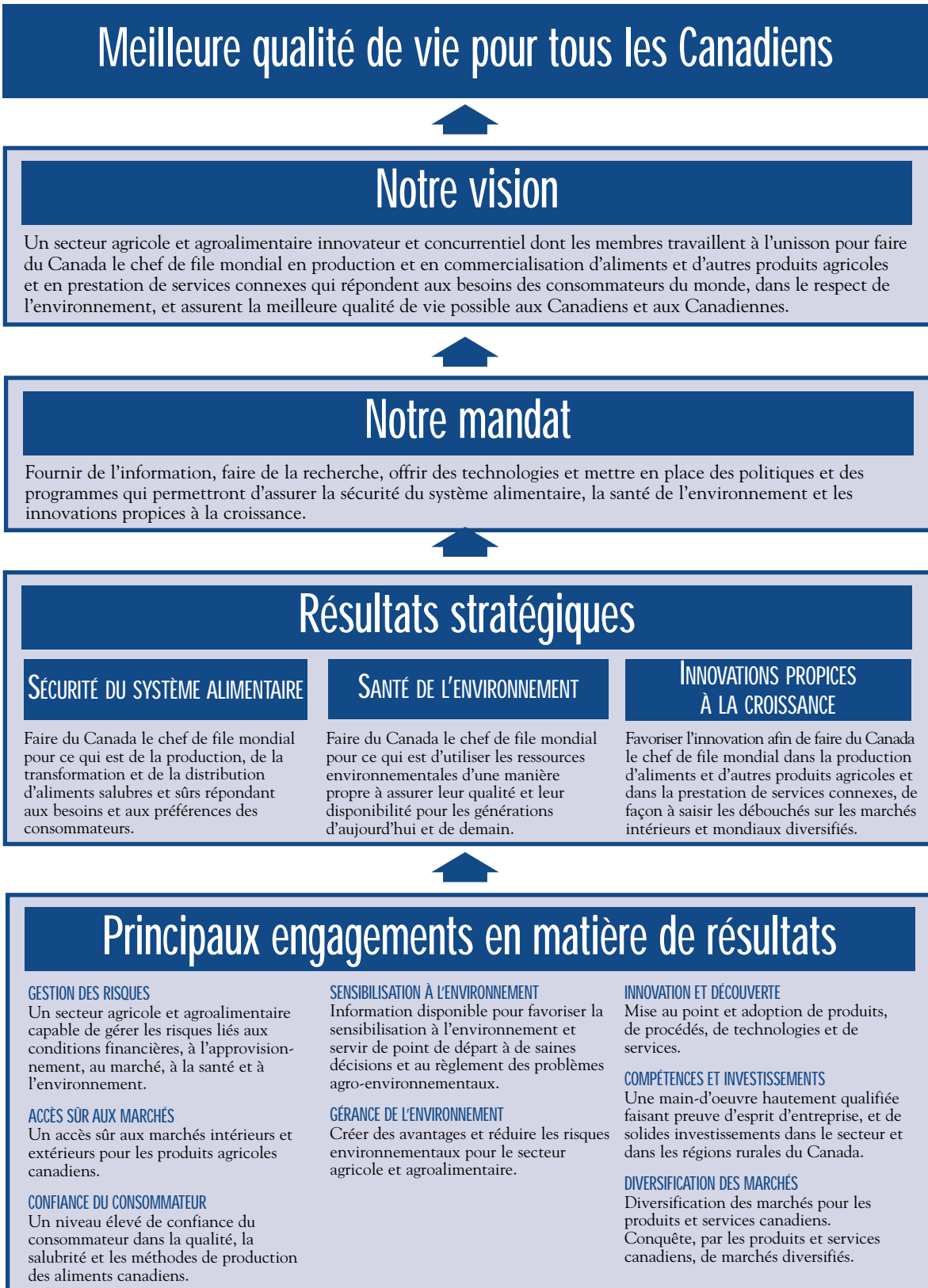
Le Cadre stratégique agricole nous permet de prendre la mesure de la complexité de toutes ces forces du changement et des interdépendances qui existent entre elles, et fournit aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, au secteur et aux autres intervenants une plate-forme pour qu'ils continuent d'unir leurs efforts pour réussir et prospérer au 21^e siècle.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère concentrera ses efforts sur la mise en application de l'architecture décrite dans le **Cadre stratégique agricole** pour réaliser sa vision et atteindre ses résultats stratégiques. Ceux-ci sont décrits à la figure 1.

Figure 1

Résolution d'Agriculture et Agroalimentaire Canada visant les Canadiens



« Le Cadre stratégique agricole aidera le secteur à aller au-delà de la gestion de crises . . . et suscitera des améliorations dans une foule de domaines : environnement, science et innovation, perfectionnement des compétences et apprentissage, développement rural et renforcement de la fédération. »

*Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire*

Sur la scène nationale, une approche ministérielle intégrée de l'atteinte de nos résultats stratégiques contribuera à créer un secteur agricole et agroalimentaire dynamique, durable et concurrentiel, où l'innovation et l'autonomie seront à l'honneur.

Grâce à son leadership dans le domaine de la salubrité des aliments, de la protection de l'environnement, du renouvellement, de la science et de l'innovation, le Ministère fournira aux producteurs les outils dont ils ont besoin pour relever leurs futurs défis. Un nouveau régime de gestion de risque d'entreprise accélérera l'adoption de ces outils et fournira les fondements à partir desquels les producteurs pourront accroître leurs revenus.

Les objectifs du **Cadre stratégique agricole** ne pourront être atteints que par un travail d'équipe et une volonté d'intégrer les divers points de vue et compétences du personnel, où que ce dernier se trouve au Ministère. D'où l'importance de travailler diligemment à l'adoption de pratiques de gestion modernes, propres à appuyer cette approche d'équipe. Par exemple, au cours de l'exercice 2002-2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada intégrera toutes ses activités scientifiques à l'intérieur des quatre équipes scientifiques nationales qui sont décrits plus loin dans ce rapport (voir p. 37).

En mettant l'accent sur les cinq priorités du Cadre stratégique agricole, le Ministère établit une nouvelle architecture qui est clairement axée sur les consommateurs canadiens et mondiaux. Il tourne son attention vers des produits agricoles à valeur ajoutée, destinés ou non à l'alimentation, conçus pour répondre à des besoins précis du marché. Il fait en outre une place particulière aux pratiques écologiques, à la salubrité, à la qualité et à l'innovation. Une action coordonnée visant à donner suite à tous les éléments du Cadre stratégique agricole aura pour effet de remodeler en profondeur l'agriculture, de façon à obtenir les résultats suivants d'ici cinq ans :

- des systèmes de salubrité des aliments à la ferme et un système de suivi et de retraçage « de la ferme à l'assiette » pour les produits alimentaires canadiens;
- une action environnementale étendue couvrant toutes les fermes;


- la gestion des risques comme pratique d'affaires courante chez les agriculteurs;
- des mesures pour aider les producteurs à faire des choix éclairés et à y donner suite;
- des possibilités d'apprentissage pour que les producteurs demeurent à la fine pointe des progrès en science, en gestion des crises, en planification stratégique et en technologie.

Pour répondre aux préoccupations des consommateurs et des citoyens concernant la **salubrité des aliments** et l'**environnement**, le Ministère travaillera avec les autres gouvernements et le secteur à l'élaboration et à la mise en place de systèmes de suivi et de retraçage des produits; à l'adoption à la ferme de systèmes de salubrité des aliments du type analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP); et à l'établissement de plans d'action agroenvironnementale dans les fermes.

Les volets **gestion des risques** et **renouvellement** favoriseront la modernisation constante du secteur. Les mesures prises pour donner suite à ces priorités fourniront aux participants les outils efficaces, les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour gérer leur entreprise et réussir dans l'agriculture moderne.

La promesse que recèlent la **science** et l'innovation pour l'agriculture canadienne pourra être remplie grâce à une optimisation des possibilités de partenariat tout au long de la chaîne de valeurs du système agricole et agroalimentaire, de l'agrofournisseur au producteur, au transformateur et au distributeur, le consommateur étant le bénéficiaire ultime. Pour appliquer de façon responsable la science et la technologie à la conception, à la mise au point et à la commercialisation de produits agricoles (alimentaires ou non alimentaires) salubres et écologiques, il faudra accorder beaucoup d'attention à l'élaboration d'un « Système canadien d'agro-innovation ».

Grâce à son leadership dans les cinq domaines prioritaires du Cadre stratégique agricole, le Canada connaîtra plus de succès dans la sphère du **commerce** international. La mise en place de la nouvelle architecture aidera à promouvoir l'image de marque du Canada comme chef de file mondial en matière de salubrité

Les systèmes de salubrité des aliments fondés sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) s'attachent à gérer efficacement les dangers à des points de contrôle critiques tout au long de la chaîne de production des aliments. 

des aliments, d'innovation et de production agricole et agroalimentaire respectueuse de l'environnement. Cela stimulera notre croissance sur les marchés existants et nous aidera à en découvrir de nouveaux, en particulier des marchés à créneaux pour des produits de prestige. Les producteurs et transformateurs canadiens auront en outre accès à des marchés mondiaux exempts de restrictions techniques injustifiées et d'autres entraves au commerce. Aussi, cela contribuera à renforcer les collectivités rurales.

Pour faire en sorte que l'excellence du Canada dans ces domaines soit reconnue partout au monde, le Ministère collaborera avec ses partenaires à mieux coordonner et promouvoir les efforts dans divers dossiers clés : développement des marchés, investissement, développement international et aide technique, politique commerciale et entraves techniques au commerce.

Dans un contexte commercial où, de plus en plus, les pays en développement se sentent exclus et les questions techniques revêtent une importance accrue, une approche intégrée des priorités du Cadre stratégique agricole nous aidera à tisser des alliances avec ces pays et nous permettra de les appuyer dans l'élaboration des outils et des compétences dont ils ont besoin pour réussir. Grâce à cette présence, nous pourrons jouer un rôle de premier plan dans les négociations commerciales, dans l'établissement des normes internationales et dans le règlement des questions techniques qui influent sur le commerce mondial. Cette position de chef de file du Canada aidera à assurer un avenir prospère à notre secteur agricole et agroalimentaire, contribuant du même coup à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes.

PARTIE III

PLANS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Cette section du rapport met en relief les priorités du Ministère pour l'exercice 2002-2003 et montre comment elles contribueront à l'atteinte de notre vision, de nos trois résultats stratégiques et à la réalisation de nos huit principaux engagements en matière de résultats (PER), qui sont décrits ci-après.

Les priorités énoncées dans le Cadre stratégique agricole auront une incidence sur chacun des trois résultats stratégiques du Ministère.

On trouvera également dans cette section du rapport un aperçu des avantages de ces initiatives pour les Canadiens et les Canadiennes, et un énoncé expliquant la façon dont le Ministère les mesurera.


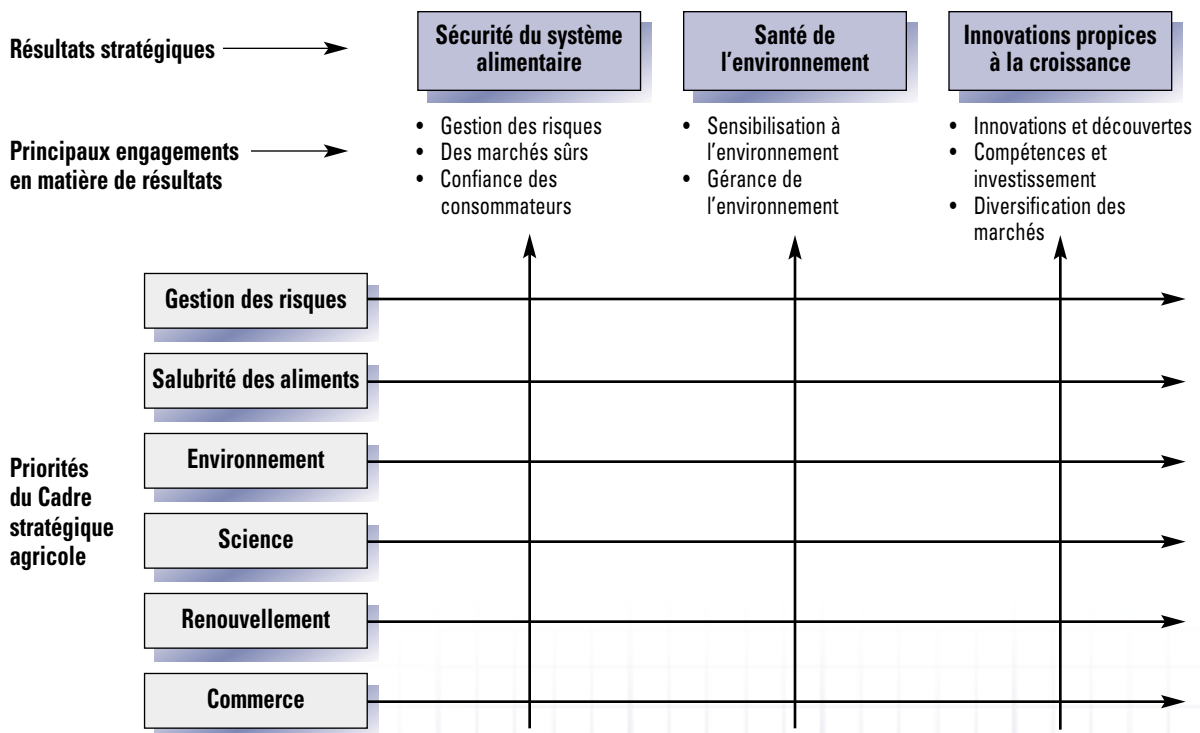
Toujours soucieux de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un accès en direct à l'information et aux services, nous incluons des liens vers d'autres renseignements, résultats clés et faits saillants. Ils sont indiqués par  et se trouvent à l'adresse : <http://www.agr.ca/rpp/liens>

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES PRIORITÉS ET LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AAC



Sécurité du système alimentaire

JUSTIFICATION STRATÉGIQUE

Dans le discours du Trône du 30 janvier 2001, le gouvernement s'engageait à « ... appuyer le secteur agricole pour qu'il aille au-delà de la simple gestion de crises. Cela entraînera une plus grande diversification et une croissance fondée sur la valeur ajoutée, une multiplication des investissements et des emplois, une meilleure utilisation des sols ainsi que des normes élevées en matière de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire. »

Il est essentiel pour la sécurité à long terme du système alimentaire d'aller au-delà de la gestion de crises. Cela nécessite une gestion efficace des risques liés à la production agricole. Le revenu des producteurs canadiens a toujours été menacé par divers risques, dont certains sont d'origine naturelle (par exemple la sécheresse, la grêle et les insectes) et d'autres de nature commerciale (par exemple les variations de prix). À ces risques traditionnels viennent s'ajouter la **salubrité des aliments** et l'**environnement**, qui témoignent de l'intérêt de plus en plus grand que les consommateurs portent à la salubrité de leurs aliments et de l'incidence de l'agriculture sur l'environnement.

L'élaboration des programmes en vigueur de protection du revenu s'est étalée sur de nombreuses années et visait à remédier à divers facteurs qui agissaient sur le revenu agricole. L'examen des programmes en vigueur a révélé un manque de cohérence et d'uniformité entre eux. Bien que ces programmes dotent les producteurs de la stabilité de revenu dont ils ont besoin en fonction des pressions à court terme, ils ne visent pas à aider les producteurs intéressés à trouver des façons d'atténuer les risques, d'innover ou d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations agricoles. Ils ne permettent également pas de faire face aux risques que posent pour le revenu agricole la **salubrité des aliments** ou l'**environnement**.

Les programmes du Ministère, s'ils veulent appuyer efficacement la sécurité du système alimentaire, doivent aider les producteurs canadiens à être plus prospectifs, axés sur les affaires afin d'intégrer la **gestion des risques** et l'adaptation, et soucieux de l'amélioration future du revenu potentiel d'origine agricole.

Les consommateurs sont de plus en plus avertis et exigeants dans leurs achats d'aliments et désirent avoir plus de choix. La clé de la sécurité à long terme du système alimentaire réside dans la préservation de la confiance des consommateurs. La **salubrité des aliments** a toujours revêtu beaucoup d'importance pour les consommateurs, mais les récents événements hautement médiatisés qui se sont produits dans le monde ont mieux sensibilisé les gens à la **salubrité des aliments** et ont accru leurs attentes à cet égard. La sécurité de notre système alimentaire subit aussi le contrecoup des foyers de maladies ou d'agents pathogènes qui frappent le circuit de la production et de la transformation des aliments. La plus grande circulation des biens et des gens fait qu'il est beaucoup plus difficile de les juguler. Autre fait qui complique la situation : à mesure qu'un produit progresse dans le circuit de la production et de la transformation et en aval, son origine devient de plus en plus difficile à déterminer.

Pour préserver leurs marchés, les fournisseurs de produits alimentaires et agricoles doivent établir et appliquer des systèmes intégrés qui prouveront aux consommateurs du moment et à venir qu'ils peuvent livrer des produits sains et de première qualité préparés dans le respect de l'environnement. Jusqu'à récemment, les efforts du secteur ont surtout consisté à rehausser la **salubrité des aliments** en aval de l'exploitation agricole (c'est-à-dire au niveau de la transformation et plus loin).

Les producteurs prennent maintenant les mesures nécessaires pour mettre sur pied des systèmes de salubrité des aliments à la ferme qui seront intégrés à un continuum unique de salubrité des aliments « du producteur au consommateur ». Nous disposerons ainsi d'un mécanisme efficace de suivi et de retraçage de nos produits agricoles et alimentaires, et il sera possible de retirer des produits particuliers du marché avec rapidité et efficacité. Pour donner des résultats, les systèmes de suivi et de retraçage doivent être appliqués de façon uniforme à l'échelle nationale et préserver l'identité des produits à mesure qu'ils cheminent dans le circuit de production et de transformation des aliments.

Le Cadre stratégique agricole propose aux gouvernements et à tous les membres du secteur l'assise stratégique qui leur permettra de se concerter pour établir un système de suivi et de retraçage des produits alimentaires. Ce système aidera le secteur agricole et agroalimentaire à gérer les risques liés à la **salubrité des aliments**, à garantir l'innocuité des produits, à conquérir de nouveaux débouchés et à préserver sa part actuelle des marchés. Présentement, ces systèmes se trouvent à différentes étapes de développement dans l'ensemble des installations et du pays.

Une bonne application des **sciences** pourrait également susciter de nouvelles possibilités économiques pour le secteur agricole et agroalimentaire en fournissant des produits et des procédés de pointe par lesquels le secteur pourra vraiment se diversifier et trouver de nouveaux débouchés pour des produits comme les nutraceutiques, les sources de substances médicinales et les combustibles renouvelables. Les **sciences** continueront de jouer un rôle essentiel dans la sécurité du système alimentaire du Canada en améliorant la productivité du secteur et l'innocuité de ses produits. D'autre part, les progrès en **sciences** permettront de renforcer la gérance de l'**environnement**.

Enfin, pour que le secteur agricole et agroalimentaire canadien réalise pleinement son potentiel de revenu, il lui faudra avant tout chercher à assurer son accès aux marchés internationaux. À cet égard, les négociations **commerciales** et l'aplanissement des obstacles techniques au **commerce** continueront de jouer un rôle vital dans la sécurité du revenu des producteurs. Les politiques et la réglementation en matière de **commerce** extérieur sont de plus en plus tributaires des **sciences** et de la technologie. Par conséquent, le Ministère et le secteur doivent pouvoir recourir rapidement aux bons outils et connaissances scientifiques pour se garantir un accès aux marchés.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

En 2002-2003, le Ministère entend consacrer 1 304,9 millions de dollars à l'obtention de son résultat stratégique **Sécurité du système alimentaire**. Le tableau suivant résume les dépenses et les besoins en ressources humaines prévus pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005. Les estimations financières détaillées se trouvent plus loin dans le rapport, au chapitre intitulé « Dépenses prévues du Ministère ».

DÉPENSES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN PRÉVUS : SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Dépenses estimatives 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004		Dépenses prévues 2004-2005	
Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP
1 980,5*	1 248	1 304,9	1 261	750,6	1 261	723,2	851

* Correspond aux prévisions les plus justes d'ici la fin de l'exercice financier et tient compte de rajustements totalisant 643,4 millions de dollars, y compris du Budget supplémentaire des dépenses.

La diminution des niveaux de financement tient aux facteurs suivants : affectation de fonds supplémentaires au cours de l'exercice 2001-2002 pour répondre à des besoins urgents de soutien du revenu des producteurs; expiration du programme laitier et fin des paiements au titre du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au cours du même exercice; et expiration de l'actuel cadre fédéral-provincial-territorial de financement de la gestion des risques, le 31 mars 2003.

Au cours d'une réunion tenue à Whitehorse en juin 2001, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'agriculture ont conclu une entente de principe sur un cadre stratégique agricole englobant **la gestion des risques, la salubrité des aliments, l'environnement, les sciences et le renouvellement.**

Dans le discours du budget de décembre 2001, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement envers ce processus de renouvellement et ...« *confirme qu'il fournira sa juste part du financement prévisible à long terme qui est requis pour appuyer l'instauration d'une nouvelle approche en matière d'agriculture.* »

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux procèdent actuellement à l'élaboration des détails du cadre stratégique agricole en vue de confirmer son financement au-delà du 31 mars 2003.


INTERVENTION STRATÉGIQUE

Pour que le système alimentaire canadien soit sûr et devienne le chef de file mondial en production respectueuse de l'environnement et en distribution d'aliments sains de première qualité, il faudra miser sur une **gestion des risques** efficace, avoir accès à des marchés sûrs et préserver la confiance des consommateurs dans nos produits.

L'accent que met Agriculture et Agroalimentaire Canada sur la priorité **gestion des risques** concourra à la sécurité du système alimentaire en aidant les producteurs à remanier leurs entreprises agricoles et à les adapter aux défis du 21^e siècle.

Le Ministère collaborera avec les producteurs, les provinces et les territoires à entamer une nouvelle ère en **gestion des risques**. Les mécanismes de sécurité du revenu visaient à maintenir le revenu agricole grâce à des moyens de soutien passifs axés sur les rendements historiques; la **gestion des risques** consiste plutôt à améliorer le revenu agricole en stimulant la croissance

Le Ministère aidera les producteurs à mieux se prévaloir de ses programmes, de ses services et de son information en matière de financement agricole. Un nouveau modèle permettra de simplifier la prestation des services, de réduire les coûts et d'assurer aux clients de bénéficier de services nouveaux et améliorés. Ce projet modifiera en profondeur l'exécution et l'administration de programmes agricoles au budget de plusieurs milliards de dollars et aura une incidence sur des milliers de producteurs, sur les institutions financières et sur les administrations provinciales et territoriales.

Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) sera utile, car le Cadre stratégique agricole reposera sur lui. Grâce à son cadre de gouvernance et de gestion du rendement unique, le FCADR incite le secteur agricole et agroalimentaire à définir les enjeux, à mettre au point et à essayer des pratiques optimales, et à mieux sensibiliser le secteur aux façons de s'adapter à l'évolution du marché mondial. 

de l'entreprise, en l'incitant à s'adapter et à se développer en prenant des mesures proactives pour contrer les fléchissements à venir des revenus. L'approche à la **gestion des risques** au 21^e siècle doit comporter les caractéristiques suivantes :

- encourager les producteurs à être proactifs et à assumer davantage de responsabilités dans la gestion des risques auxquels sont exposées leurs entreprises agricoles;
- récompenser et favoriser l'adaptation et l'innovation qui renforceront l'exploitation agricole;
- tenir compte de l'ensemble de l'exploitation et non seulement de certains de ses aspects, car ce sont toutes les activités de la ferme qui influent sur le degré global de risque;
- assurer une protection globale grâce à des outils qui permettront de faire face aux risques;
- faciliter la planification à long terme de la part des producteurs et des administrations publiques en dispensant des programmes prévisibles et stables;
- être de portée nationale afin de pouvoir à la fois réduire la menace de représailles commerciales et d'assurer l'adoption d'une approche plus raisonnable et équitable.

Cette nouvelle approche encouragera les producteurs à être prospectifs et à investir avec confiance pour tirer parti des avantages de la croissance à venir. Elle sera globale, tiendra compte de l'ensemble de l'exploitation agricole et sera intégrée au **renouvellement**, à l'**environnement**, à la **salubrité des aliments** et à la **science**.

Pour que la prestation des programmes de financement agricole soit efficiente et efficace, nous collaborerons avec les administrations provinciales et territoriales à nous faire une image claire des caractéristiques des programmes, des processus administratifs et de la structure de gouvernance qui permettront de réaliser ces objectifs. Par ailleurs, le Ministère concevra et mettra en place l'infrastructure nécessaire à l'amélioration de la prestation des programmes de gestion des risques.

Pour apaiser les préoccupations des consommateurs concernant la **salubrité des aliments**, Agriculture et Agroalimentaire Canada collaborera avec les producteurs, les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux à concevoir et à appliquer des systèmes qui viseront à rehausser la **salubrité des aliments** dans toutes les composantes du circuit alimentaire. Le Ministère créera, en matière de politiques et de programmes, un climat qui incitera tous les intervenants à se concerter pour :

- améliorer la **salubrité des aliments** à la ferme grâce à l'adoption de plans dans ce domaine qui se fonderont sur les protocoles de HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques);
- relier entre eux tous les systèmes existants de **salubrité des aliments** afin d'assurer le suivi et le retraçage des produits alimentaires entre le « producteur et le consommateur »;
- élaborer des programmes d'assurance de la qualité.

Parmi les avantages de ces systèmes, il y a bien plus que la simple surveillance des maladies dans les cheptels animaux ou l'identification des lots contaminés de produits alimentaires. Le système de suivi et de retraçage concourra à la mise sur pied de systèmes de séparation des produits qui viseront à préserver l'intégrité des produits agricoles canadiens à toutes les étapes de leur distribution; ces systèmes permettront aux producteurs et aux transformateurs de desservir des créneaux particuliers.

Pour aider les producteurs à gérer les risques que fait peser l'agriculture sur l'environnement, le Ministère continuera de collaborer avec le secteur, les provinces et les territoires à élaborer et à mettre en œuvre des plans globaux de protection de l'**environnement** en agriculture. Ces plans auront pour objectif d'aider les producteurs à atténuer l'incidence de l'agriculture sur la santé de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité au Canada.

La capacité **scientifique** d'Agriculture et Agroalimentaire Canada jouera un rôle clé dans l'atteinte de nos objectifs. Le Ministère continuera d'acquérir des connaissances et de mettre au point des technologies qui sont au cœur du développement du secteur.

Pour que les risques soient bien gérés, il faudra aussi que le secteur **se renouvelle**. Le Ministère veillera à ce que le secteur dispose des outils dont il a besoin pour constamment se renouveler. Il épaulera les producteurs canadiens dans leur quête d'entreprises concurrentielles et rentables ou dans leur recherche de solutions de rechange, grâce à des programmes comme le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR). Il collaborera avec ses partenaires à donner accès aux programmes et aux services qui amélioreront les compétences techniques et opérationnelles des producteurs et leur permettront de bénéficier de plus de possibilités dans leurs activités tant agricoles qu'extra-agricoles.

Les sciences jouent un rôle technique vital dans la poursuite de nos objectifs commerciaux. Les imposantes collections de cultures et d'herbes du Ministère ont donné aux chercheurs le matériel dont ils avaient besoin pour mettre au point rapidement un processus efficace d'échantillonnage du sol. Grâce à lui, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a pu démontrer qu'elle avait réussi à combattre et à éradiquer la gale verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard.

Une grande partie de la croissance économique repose sur les exportations, et c'est notamment le cas pour les produits agricoles et agroalimentaires. Le Ministère joue un rôle de chef de file pour le développement et la protection du Canada en matière de **commerce extérieur** des produits agricoles, sur le plan de l'accès aux marchés, dans plusieurs forums. Pour assurer des débouchés sûrs aux produits agricoles et alimentaires du secteur chez nous et à l'étranger, il collaborera avec les autres ministères et ses partenaires provinciaux, territoriaux et sectoriels à solliciter sans cesse un resserrement des règles régissant le **commerce**, et le traitement de tous les intervenants sur un pied d'égalité. Le Ministère continuera également de chercher à rallier les pays étrangers aux objectifs canadiens en matière de politique **commerciale** et de défendre les intérêts de notre pays.

Notre capacité **scientifique** sera mise à profit dans la poursuite des objectifs de notre politique **commerciale**. Le Ministère fournira les ressources scientifiques, les outils et l'expertise nécessaires à l'établissement d'une approche stratégique qui permettra de respecter des exigences techniques à fondement **scientifique** encore plus sévères sur les marchés autant intérieurs qu'extérieurs. Pour ce faire, il lui faudra continuer de collaborer à la formulation de positions scientifiques fructueuses sur les barrières techniques au **commerce** dans les ententes internationales comme le Protocole sur la biosécurité, l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et le Codex alimentarius.

En novembre 2001, les pays membres de l'OMC ont accepté d'entamer une nouvelle série de négociations commerciales mondiales qui devraient prendre fin le 1^{er} janvier 2005. Le plan d'action pour la prochaine série de pourparlers sera avantageux pour les Canadiens et notre économie.

Agriculture et Agroalimentaire Canada cultivera les alliances stratégiques avec les pays industrialisés et en développement qui pensent comme lui et cherchera à faire appuyer à l'échelle internationale la position de négociation du Canada aux pourparlers de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, le Ministère élaborera et mettra en œuvre une stratégie prévoyant l'élargissement des consultations sur les questions d'ordre **commercial**, notamment aux organismes de la base. Il tentera aussi de conclure des ententes commerciales régionales et bilatérales en vue d'accélérer l'élargissement de l'accès aux marchés, d'accroître les gains commerciaux éventuels et de maintenir l'élan imprimé par la libéralisation des échanges commerciaux. Parmi ses initiatives, citons la Zone de libre-échange des Amériques, les négociations sur un accord de libre-échange entre le Canada et quatre pays de l'Amérique centrale (El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua), et des ententes commerciales avec le Costa Rica, Singapour, le Marché commun des Caraïbes et l'Association européenne de libre-échange.

Agriculture et Agroalimentaire Canada cherchera à définir une approche plus globale à l'aide aux pays en développement en rattachant les activités d'aide technique du Canada à ses politiques commerciales et à ses stratégies de développement des marchés. Il mettra l'accent sur l'aide qui permettra aux pays en développement de tirer profit des échanges commerciaux. Il s'assurera que tous les gouvernements étrangers sont au courant des activités d'aide technique du Canada; il élaborera, à l'intention de pays en développement clés, des stratégies qui intégreront toutes les activités d'aide technique, de développement des marchés et de politique commerciale; il rehaussera, en étroite collaboration avec les divers ordres de gouvernement et le secteur, le rôle de leadership que joue le Canada en agriculture et mettra les autres pays au défi de faire davantage pour les nations en développement.

Le Cadre stratégique agricole permettra au secteur agricole et agroalimentaire de répondre aux attentes des consommateurs et même de les dépasser et sera au cœur de la croissance et de la compétitivité du secteur au 21^e siècle.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Si nous gérons mieux les risques, le secteur ultimement se renforcera, le revenu agricole s'améliorera et les producteurs seront plus en mesure de rivaliser et de réussir sur des marchés mondiaux exigeants. De concert avec nos partenaires, nous nous attacherons à élaborer une architecture globale et intégrée qui nous permettra de mieux gérer les risques liés à l'économie, aux marchés, à l'**environnement** et à la **salubrité des aliments**. Les paramètres qui nous permettront de mesurer notre degré de réussite seront l'évolution de la stabilité des revenus agricoles, le pourcentage de producteurs admissibles qui prennent part aux programmes, la proportion de la production agricole canadienne qui est couverte et la diversification des activités en fonction des marchés. Par notre action face à nos priorités, nous pourrons également :

- améliorer l'accès des producteurs aux programmes et aux services ministériels de financement agricole et à l'information connexe en menant à bien l'initiative de prestation de services en direct du Ministère. Il sera ainsi possible de rationaliser la prestation des programmes et services, d'en réduire les coûts et d'améliorer les services dispensés aux clients. Il en découlera aussi une bonification des services offerts aux producteurs, à de nombreuses institutions financières et à toutes les administrations provinciales et territoriales;
- cerner les facteurs qui restreignent l'accès des producteurs à du capital et y remédier, et aider le secteur à prendre de l'essor, à se diversifier ou à s'adapter en vue de favoriser sa sécurité à long terme;

- appuyer les producteurs canadiens dans leur quête d'entreprises concurrentielles et rentables. Cela sera propice, à long terme, à la croissance économique durable du secteur et à la viabilité financière des producteurs;
- parfaire les compétences opérationnelles et techniques des producteurs afin de leur faire mieux profiter des possibilités autant agricoles qu'extra-agricoles. Grâce à ces compétences, les producteurs seront davantage aptes à prendre des décisions éclairées en gestion financière, à élaborer des plans d'entreprise qui attireront les capitaux et leur assureront de répondre à leurs besoins d'investissement, à conquérir de nouveaux créneaux et à tirer parti de possibilités à valeur ajoutée sur le marché.

En élargissant l'accès aux marchés étrangers, nous nous assurerons de disposer de débouchés sûrs pour nos produits agroalimentaires et de rehausser la compétitivité du secteur. En 1998, le Conseil canadien de la commercialisation agroalimentaire a fixé des objectifs mesurables qui visaient à accroître à 4 p. 100 la part du Canada dans les exportations agricoles et agroalimentaires mondiales et à faire passer les produits agricoles transformés à 60 p. 100 de la part du Canada sur le marché mondial, et ce, d'ici à 2005. L'élargissement de l'accès des produits canadiens aux marchés internationaux permettra également d'offrir aux Canadiens une plus grande variété de produits grâce aux importations de produits alimentaires sains de première qualité. Un autre indice de notre réussite sera le degré accru d'acceptation des positions de négociation commerciale du Canada.

En agissant de façon à accroître la confiance des consommateurs, on renforcera le leadership et la crédibilité du Canada dans le domaine de la **salubrité des aliments**, ce qui aura une incidence favorable sur la viabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Afin d'accroître la confiance des consommateurs dans les aliments et les produits agricoles canadiens, les gouvernements collaboreront afin d'instaurer un climat stratégique qui appuiera les producteurs et les transformateurs lors de l'adoption de méthodes de salubrité améliorées, telles que le Système de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP), partout dans la chaîne de valeur. En rendant compte de nos progrès aux Canadiens et aux Canadiennes, le Ministère sera à même de mesurer l'accroissement de la confiance des consommateurs dans nos produits, et pourra donner une bonne indication des préoccupations des consommateurs et de la confiance que le secteur leur inspire.

Santé de l'environnement

JUSTIFICATION STRATÉGIQUE

Soucieux de préserver la qualité et la disponibilité des ressources **environnementales** du Canada pour les générations d'aujourd'hui et de demain, Agriculture et Agroalimentaire Canada cherchera à remédier aux problèmes environnementaux en collaborant avec tous ses partenaires des secteurs privé et public.

L'agriculture a subi de profondes transformations au cours des dernières années. Les producteurs s'adaptent à l'évolution de la demande du marché, adoptent de nouvelles technologies de production, agrandissent leurs exploitations et intensifient leurs pratiques.

En même temps, la population est de plus en plus sensible aux problèmes environnementaux et s'en soucie davantage. Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à ce que tous les secteurs d'activité économique, dont l'agriculture, fassent leur part pour protéger l'**environnement**.

De récentes études révèlent que les principaux indicateurs **environnementaux** à caractère agricole ont enregistré une hausse; c'est le cas, par exemple, des surcharges de nutriments et des émissions de gaz à effet de serre. Les Canadiens s'inquiètent également de l'incidence de l'agriculture sur la qualité de l'eau et la biodiversité au Canada.

Les producteurs canadiens reconnaissent qu'ils ont une responsabilité à assumer dans la gestion de l'**environnement**; un grand nombre d'entre eux adoptent d'ailleurs des mesures proactives. Toutefois, ce n'est qu'en coordonnant les interventions dans toutes les exploitations agricoles que l'on pourra améliorer considérablement la qualité de l'environnement. Les producteurs doivent commencer à :

- acquérir les outils qui leur permettront de comprendre les répercussions de leurs décisions de production sur la viabilité à long terme de leurs exploitations;

Les producteurs canadiens savent depuis toujours que la viabilité et la prospérité à long terme de l'agriculture dépendent de sa capacité à coexister de façon durable avec le milieu naturel.

Le secteur agricole et agroalimentaire fait face à un risque d'érosion de ressources biologiques qui sont importantes pour l'agriculture. La baisse de la qualité des sols et l'atténuation de la diversité génétique des productions animales et végétales pourraient le rendre plus vulnérable aux effets de l'évolution de la situation phytosanitaire, du climat et des marchés.

- adopter les nouvelles technologies et pratiques de production qui les aideront à atténuer l'incidence de leurs activités sur l'environnement;
- mettre en œuvre des plans **environnementaux** dans l'ensemble des exploitations canadiennes, plans qui concourront à la poursuite d'objectifs écologiques mesurables et valables relativement à la préservation de la qualité de l'eau et de l'air, à l'assainissement des sols et à la biodiversité.

En formulant une approche pancanadienne cohérente à la protection de l'**environnement** en agriculture, on prouvera aux acheteurs étrangers que les produits agricoles et alimentaires canadiens sont préparés avec un sens aigu de respect du milieu. On pourra ainsi aider le secteur à conquérir de nouveaux marchés et à élargir sa part des débouchés qu'il détient actuellement en améliorant l'attrait exercé par les produits canadiens.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

En 2002-2003, le Ministère compte dépenser 172,4 millions de dollars pour réaliser son résultat stratégique **Santé de l'environnement**. Le tableau suivant résume les dépenses et les besoins en ressources humaines prévus pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005. Les estimations financières détaillées se trouvent plus loin dans le présent rapport, au chapitre intitulé « Dépenses prévues du Ministère ».

DÉPENSES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN PRÉVUS : SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Dépenses estimatives 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004		Dépenses prévues 2004-2005	
Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP
178,3*	1 426	172,4	1 441	160,7	1 439	161,0	1 439

* Correspond aux prévisions les plus justes d'ici la fin de l'exercice financier et tient compte de rajustements totalisant 34,9 millions de dollars, y compris du Budget supplémentaire des dépenses.

La diminution des niveaux de financement au fil des années est attribuable aux facteurs suivants : financement supplémentaire au cours de l'exercice 2001-2002; réaménagement des ressources en fonction des secteurs d'activité et des exercices financiers; réductions dues à l'expiration de programmes.

INTERVENTION STRATÉGIQUE


Au cours de la décennie venant de s'écouler, le secteur agricole et agroalimentaire a fait d'énormes progrès dans sa façon de faire face aux problèmes **environnementaux**. Toutefois, il reste d'importants défis à relever. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de collaborer avec le secteur, les provinces et les territoires à remédier à ces problèmes.

Pour apaiser les craintes grandissantes que les Canadiens entretiennent au sujet de l'incidence de l'agriculture sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité du Canada, le Ministère se liguera avec le secteur, les provinces et les territoires pour faire du Canada le chef de file mondial en production agricole écologique. Ensemble, nous tenterons d'assainir l'**environnement** grâce à l'élaboration d'un plan d'action intégré qui visera à améliorer de façon mesurable et valable la qualité des sols, de l'eau et de l'air et à réduire l'incidence du secteur sur la biodiversité.

Le Ministère interviendra notamment dans les domaines suivants :

- recherche et développement de nouveaux produits et procédés;
- mesure et contrôle de l'incidence de l'agriculture sur l'environnement;
- mise au point, à l'intention des producteurs, d'outils qui leur permettront de s'attaquer aux problèmes **environnementaux**;
- amélioration de l'échange d'information en environnement.

En matière de recherche et de développement (R et D), Agriculture et Agroalimentaire Canada mettra à profit sa capacité **scientifique** pour acquérir de nouvelles connaissances et mettre au point de nouvelles technologies qui contribueront à réduire au maximum l'incidence de la production agricole sur nos ressources naturelles et, partant, à protéger l'environnement. Le Ministère effectuera les travaux de R et D sur les pratiques agricoles qui aident le Canada à respecter son engagement international en matière d'**environnement**, qui est de réduire, d'ici à 2008, ses émissions globales de gaz à effet de serre de 6 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990.

On étudiera certains pâturages canadiens en vue de faire progresser les connaissances sur les effets que peut avoir la gestion des surfaces herbagères sur l'équilibre des gaz à effet de serre. Ces travaux orienteront l'approche qu'adoptera le Canada en gestion des pâturages ainsi que le rôle qu'il jouera pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sous le régime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 

La lutte antiparasitaire intégrée (LAI) est une stratégie de lutte contre les ravageurs qui fait appel à une combinaison de divers moyens : la rotation des cultures, les façons culturales et des méthodes de lutte chimique et biologique. Avec la LAI, les producteurs sont moins tributaires des pesticides chimiques de synthèse, car ils peuvent intégrer des techniques non chimiques à leur système de gestion des pesticides; c'est là le principal avantage de la LAI pour l'environnement. L'objectif de la LAI est de s'assurer que la densité des populations de ravageurs est suffisamment faible pour les empêcher de causer des torts économiques, tout en protégeant les prédateurs et les parasites naturels et les autres organismes bénéfiques.

Par ses recherches, le Ministère mettra au point des pratiques de gestion optimales et des technologies qui viseront à atténuer l'incidence des activités de transformation agricole et alimentaire sur la qualité de l'eau et les quantités de cette ressource, et permettront de trouver de nouvelles méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs agricoles.

Par sa capacité **scientifique**, le Ministère cherchera aussi à mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement.

Pour mesurer et contrôler les progrès accomplis et lui permettre de mieux cibler les politiques et les programmes, le Ministère renforcera et actualisera les indicateurs agroenvironnementaux qui servent à évaluer l'incidence de l'agriculture sur l'**environnement**. Il élaborera le Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale (PNARSA) et cherchera à améliorer et à mettre à jour les indicateurs agroenvironnementaux et à renforcer sa capacité d'analyse **environnementale**.

Agriculture et Agroalimentaire Canada collaborera avec le secteur, les provinces et les territoires à doter les producteurs des outils et de l'information dont ils ont besoin. Ensemble, nous chercherons à perfectionner les compétences techniques en protection et gestion de l'**environnement** et à assurer un accès en direct à l'information géographique détaillée et aux modèles d'interprétation nécessaires à la planification de la croissance de l'agriculture; pour ce faire, le Ministère participera à la mise sur pied du Service national d'information sur les terres et l'eau (SNITE). Dans cette veine, il faudra aussi uniformiser les systèmes d'information géographique nationaux et régionaux qui assurent la diffusion au public d'information sur les ressources en terres et en eau, sur l'air, sur la biodiversité, sur le climat, sur l'irrigation et sur les gaz à effet de serre.

Le Ministère continuera de protéger la biodiversité et de favoriser l'utilisation des ressources biologiques dans le respect de l'environnement. Il collaborera avec le secteur, les administrations provinciales et territoriales et les autres ministères fédéraux à élaborer une stratégie intégrée de la biodiversité qui mettra l'accent sur la conservation et l'amélioration des ressources biologiques dont l'agriculture est tributaire. Notre point de mire sera :

- d'élargir notre connaissance et notre compréhension de la biodiversité et d'améliorer l'accès à un tel savoir;
- de sensibiliser à l'importance des efforts sectoriels de gestion qui visent à réduire l'incidence de l'agriculture sur la biodiversité naturelle, notamment sur les sols, la faune, les habitats et les espèces en danger.

En plus des initiatives de **gestion des risques** telles que les plans de **salubrité des aliments** et d'action **environnementale** appliqués à la ferme qui sont décrits au chapitre sur la Sécurité du système alimentaire, le Ministère examinera les rapports qu'il y a entre les eaux superficielles et souterraines sur le plan de la qualité et les liens qui existent entre la **salubrité des aliments** et la production agricole.

Le Ministère cherchera également à incorporer la performance **environnementale** dans les initiatives de développement des marchés. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de définir les possibilités commerciales des produits et technologies écologiques. Pour conquérir de nouveaux débouchés et élargir la part des marchés déjà détenus, nous chercherons activement à prouver aux acheteurs étrangers que les produits agricoles et alimentaires canadiens sont préparés dans le plus grand respect de l'**environnement**.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

En insistant davantage sur l'environnement dans la répartition des ressources, on s'assurera que le secteur tient compte des préoccupations des citoyens quant à l'incidence de l'agriculture sur l'environnement. Il pourra ainsi prendre des décisions éclairées sur l'adoption de pratiques optimales, qui concourront ultimement à faire du Canada le chef de file mondial en produits agricoles respectueux de l'**environnement**. Deux indices permettront de mesurer notre degré de réussite : la plus grande sensibilisation de la population aux interventions du secteur dans le domaine de l'environnement et le degré de satisfaction à cet égard; la compréhension qu'auront les producteurs agricoles des dossiers **environnementaux** et leur connaissance des pratiques optimales.

Des banques de gènes végétaux de pointe ont été aménagées à Saskatoon et à Harrow. Elles renferment les collections biosystématiques de calibre mondial qui préserveront la biodiversité du Canada.

Pour faire face aux préoccupations concernant l'incidence de l'agriculture sur la qualité de l'eau, des sols et de l'air, on mène des recherches sur la gestion des fumiers dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement. Parmi nos partenaires, il y a Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et l'Université du Manitoba.

Les investissements à venir en **sciences** qui viseront à remédier aux problèmes menaçant la santé de l'environnement ne serviront pas seulement à mieux sensibiliser la population aux effets de l'agriculture sur l'**environnement**; ils permettront aussi de dispenser de nouveaux produits et procédés qui accéléreront la transition vers une économie renouvelable et faciliteront la mise au point de pratiques et de procédés de production plus écologiques. Ces investissements aideront non seulement à atténuer l'incidence du secteur sur l'environnement, mais aussi à abaisser les coûts de production, à accroître le revenu agricole et à préserver la compétitivité du secteur.

En favorisant l'adoption de nouveaux produits, on diversifiera vraiment le secteur et accroîtra sa capacité de réagir face à l'évolution de l'attitude des consommateurs. En outre, en encourageant l'application de pratiques de production respectueuses de l'**environnement**, le Ministère mettra sur des assises solides pour promouvoir nos produits sur les marchés internationaux et aider le Canada à établir des normes mondiales en matière d'**environnement**.

Innovations propices à la croissance

JUSTIFICATION STRATÉGIQUE

Les **sciences** ont toujours exercé une action profonde sur le secteur agricole et agroalimentaire. Il y a 50 ans, personne n'aurait pu imaginer les pratiques agricoles qui ont cours aujourd'hui. Le circuit de la production et de la transformation des produits agricoles, des agrofournisseurs aux consommateurs, est aussi en constante évolution.


Les progrès **scientifiques** des dernières années et les innovations qui en ont découlé ont accéléré le rythme du changement, qui n'a jamais été aussi rapide. Les avancées rapides dans des domaines comme la biologie et la chimie, qui se sont conjuguées à la puissance croissante des nouvelles technologies de l'information et des communications, ont révolutionné la bioéconomie. Cela représente une transformation en profondeur de l'architecture du système agricole et agroalimentaire de demain, et offrira de plus grandes possibilités d'amélioration de la qualité de vie dans les collectivités rurales.

Les **sciences** joueront un rôle clé dans la création de nouvelles possibilités économiques pour le secteur agricole et agroalimentaire. Les plus récents progrès scientifiques recèlent d'ailleurs de nombreuses possibilités. On met au point de nouvelles applications pour les produits agricoles (par exemple, les nutraceutiques, les sources de substances médicinales et les combustibles renouvelables). Ces avancées entraîneront une augmentation des revenus par la diversification des entreprises agricoles, par le virage de la consommation, qui délaissera les ressources non renouvelables au profit des ressources renouvelables, par l'assainissement de l'**environnement** et par l'amélioration des systèmes de salubrité des aliments.

Pour devenir le chef de file mondial en agriculture et en agroalimentaire, le Canada doit intervenir rapidement; il doit favoriser la recherche et le développement et transmettre rapidement les innovations qui en découlent aux utilisateurs de bout de ligne. Il est donc important que, pour le « circuit d'innovation » canadien, l'on :

- favorise l'instauration d'un climat d'affaires qui sera propice à la recherche et au développement et encouragera les bailleurs de fonds publics et privés à financer la recherche agricole;
- favorise l'application précoce des fruits de la recherche;

Le Ministère trouvera des applications nouvelles aux connaissances de plus en plus grandes que nous acquerrons sur les êtres vivants. La bioéconomie nous permettra davantage de créer plus de possibilités pour le secteur.

Les producteurs de soja de l'Ontario ont pu toucher des prix forts qui ont dépassé d'une proportion atteignant 50 p. 100 les prix habituels, en étant les premiers à mettre en œuvre des systèmes de préservation de l'identité pour leurs produits. En outre, des sondages menés auprès des consommateurs révèlent qu'ils sont disposés à payer jusqu'à 10 p. 100 de plus pour des aliments dont on assure la salubrité et la qualité et qui sont produits dans le respect de l'environnement. 

- élargisse la connaissance qu'a le secteur des technologies et des pratiques innovatrices.

Il y a un grand nombre d'intervenants dans le secteur qui assument des responsabilités en matière d'innovation. Il est essentiel de resserrer les liens entre eux et de coordonner leurs efforts. Il faudra également que les divers organismes composant le circuit de la recherche et de l'innovation soient davantage capables de mieux se concerter dans leurs activités.

Pour que le secteur **se renouvelle** et puisse relever les défis du 21^e siècle, il faudra être capable de maîtriser les connaissances de plus en plus grandes que nous accumulons sur les principes scientifiques sous-jacents à l'agriculture et à l'alimentation. En outre, il faudra aussi perfectionner nos capacités techniques et de gestion. Pour maximiser les possibilités, il sera essentiel que les producteurs s'engagent à faire de l'apprentissage continu et sans cesse acquièrent de nouvelles compétences.

À l'heure actuelle, les programmes de formation et d'acquisition de compétences qui s'adressent au secteur agricole et agroalimentaire mettent en général l'accent sur les capacités traditionnelles en technique et en gestion de base de l'exploitation. À l'instar de la plupart des autres secteurs de l'économie, l'industrie agricole et agroalimentaire devra établir des mécanismes mixtes secteur-État qui permettront de formuler une vision nationale des capacités et des compétences nécessaires à la croissance par l'innovation.

Dans une économie davantage axée sur le savoir, les producteurs ont besoin d'information à jour sur leur situation opérationnelle et financière en vue de faire des choix judicieux et prendre des décisions éclairées sur leur avenir. Il faudra assurer une meilleure diffusion de l'information pour que les producteurs maximisent leur revenu grâce aux améliorations qu'ils apporteront à leur exploitation, aient accès à du capital, haussent leur revenu grâce à de nouvelles activités économiques qu'ils tiendront dans leur ferme, accroissent leur capacité de gagner un revenu extra-agricole ou prennent une orientation non agricole.

Il y a un autre ingrédient essentiel au **renouvellement** du secteur : savoir attirer de nouveaux investissements qui stimuleront l'innovation et le développement dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien et dans les collectivités rurales en améliorant le climat des affaires. Il est également essentiel d'accroître les investissements pour assurer la croissance du secteur agroalimentaire, surtout sur le marché clé de l'Amérique du Nord.

Si l'on veut tirer parti des possibilités qu'offrent les nouveaux mandats transfrontaliers de produits, les investissements et les technologies, il faut adopter une approche intégrée face au développement des marchés, à l'investissement, à l'aide technique, à la politique commerciale et au développement international et nouer des partenariats avec les provinces. Les décisions en matière d'investissement et de commerce reposent sur des avantages concurrentiels fondamentaux et le nouveau Cadre stratégique agricole d'AAC nous permettra de nous démarquer sur le plan de la salubrité et de la qualité des aliments et de la responsabilité environnementale, et de nous faire valoir comme les meilleurs au monde.

Sur le marché mondial d'aujourd'hui, les consommateurs sont plus avertis et raffinés que jamais et entretiennent des attentes plus élevées à l'égard de la qualité, de la salubrité, du service et de la variété. Pour faire face à cette nouvelle réalité planétaire, nous devons faire preuve de clairvoyance et du sens de l'adaptation et de l'innovation, et faire valoir le fait que le Canada est le chef de file mondial en aliments sains de première qualité.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

En 2002-2003, le Ministère entend consacrer 389,5 millions de dollars à la poursuite de son résultat stratégique **Innovations propices à la croissance**. Le tableau suivant résume les dépenses et les besoins en ressources humaines prévus pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005. On trouvera les estimations financières détaillées plus loin dans le présent rapport, au chapitre intitulé « Dépenses prévues du Ministère ».

DÉPENSES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN PRÉVUS : INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Dépenses estimatives 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004		Dépenses prévues 2004-2005	
Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP
430,1*	2 901	389,5	2 620	368,7	2 619	371,4	2 618

* Correspond aux prévisions les plus justes d'ici la fin de l'exercice financier et tient compte de rajustements totalisant 42,4 millions de dollars, y compris du Budget supplémentaire des dépenses.

La diminution des niveaux de financement au fil des années est attribuable aux facteurs suivants : financement supplémentaire au cours de l'exercice 2001-2002; réaménagement des ressources en fonction des secteurs d'activité et des exercices financiers; réductions dues à l'expiration de programmes.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Les **sciences** sont la pierre angulaire des efforts qu'il faudra déployer pour faire du Canada le chef de file mondial dans le développement des produits et des services alimentaires et agricoles qu'exigent les consommateurs. Elles sont donc un gage de la réussite et de la prospérité du secteur. Le Ministère collaborera avec les provinces, les territoires et le secteur à :

- intensifier les travaux de recherche et de développement en **environnement**, en **salubrité** et qualité **des aliments**, en **renouvellement** et en **gestion des risques**;
- susciter de nouvelles possibilités économiques à partir de produits innovateurs d'origine agricole;
- resserrer la collaboration et la coordination entre les spécialistes commerciaux, stratégiques et scientifiques, les organismes de recherche et les membres du circuit de la production et de la transformation;
- accélérer le taux de commercialisation de la propriété intellectuelle qui est le fruit de recherches financées par le secteur public;
- augmenter les investissements intérieurs et étrangers dans l'agriculture canadienne.

Sur le montant d'environ un milliard de dollars dépensé annuellement en recherche agricole au Canada, le tiers provient d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de son réseau de 19 centres de recherches.

Le Ministère met les **sciences** au service du secteur agricole et des Canadiens depuis plus de 100 ans. Nos travaux de recherche mettaient traditionnellement l'accent sur la productivité agricole, sur l'élevage et sur les cultures qui étaient les mieux adaptées à notre climat et qui résistaient aux ravageurs et aux maladies; ils portaient aussi sur l'amélioration des rendements et sur la réduction des coûts de production par une amélioration des pratiques agricoles.

Le travail dans ces domaines devra se poursuivre, mais le Ministère s'adaptera à l'évolution du marché mondial en orientant sa capacité scientifique vers la mise au point de nouveaux produits, procédés et services qui répondront à la demande du marché et remédieront aux préoccupations qu'ont les consommateurs en matière de **salubrité des aliments** et d'**environnement**, et contribuera à renforcer les collectivités rurales.

Au cours de l'exercice 2002-2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada intégrera la totalité de ses activités scientifiques dans quatre équipes scientifiques nationales :

- **Salubrité et qualité des aliments;**
- **Santé de l'environnement;**
- **Systèmes de production écologiques;**
- **Bioproduits et bioprocédés.**

L'équipe scientifique *Salubrité et qualité des aliments* mettra les fruits de nos recherches et notre capacité au service du secteur en satisfaisant à la nécessité qu'a le Canada de disposer d'un approvisionnement sûr en aliments sains, nutritifs, variés et de première qualité. Les recherches en cours portent notamment sur l'amélioration des procédés et des technologies qui rehaussent la **salubrité** en production d'aliments frais et transformés nouveaux et améliorés.

L'équipe scientifique *Santé de l'environnement* mettra l'accent sur l'acquisition de connaissances et la mise au point de technologies qui réduiront au minimum l'impact des productions agricoles sur le sol, l'air, l'eau et la biodiversité.

Grâce à son équipe scientifique *Systèmes de production écologiques*, le Ministère effectuera des recherches sur de nouveaux cultivars végétaux qui afficheront un plus grand potentiel de rendement, une meilleure résistance aux maladies, une qualité accrue et un degré plus élevé de tolérance au stress environnemental. Ses travaux de R et D auront aussi trait à des systèmes de production animale diversifiés et intégrés dont le point de mire sera la nutrition, la santé des animaux et la gestion des fumiers. Le Ministère cherchera aussi à mettre au point des systèmes de production propices au bien-être des animaux qui viseront à atténuer le stress qu'ils ressentent par l'amélioration de leurs conditions de logement, d'élevage et de transport.

Enfin, l'équipe scientifique nationale *Bioproduits et bioprocédés* aidera le Canada à tirer profit de ses abondantes ressources de la biomasse. Agriculture et Agroalimentaire Canada collaborera avec le secteur à cerner les possibilités de nouveaux produits et procédés et à intervenir à leur égard, à améliorer sa capacité d'analyse grâce à de la recherche en bioinformatique de pointe, et à mettre au point des bioproduits et des bioprocédés qui mettront à contribution le secteur primaire et secondaire (valeur ajoutée).

Mais la recherche seule ne suffit pas. Pour aider le secteur à faire siens les progrès **scientifiques**, le Ministère devra :

Pour faire fructifier davantage ses investissements en recherche, le Ministère collabore avec d'autres ministères à faire « cohabiter » des établissements de recherche fédéraux, provinciaux, universitaires et sectoriels sous le même toit, et donc à créer une synergie propice à l'innovation et aux découvertes. Il maximise également l'utilisation des fonds à sa disposition en partageant l'infrastructure. Il est, par exemple, un acteur important dans la réussite du Centre de Saskatoon, qui est un centre de calibre mondial en recherche et développement biotechnologiques.

Les producteurs canadiens continueront de bénéficier de nos travaux de recherche et de développement, qui ont favorisé la production économique de cultures qui sont adaptées à nos conditions de croissance et à notre climat.

- favoriser la confiance du public, tant dans les centres urbains que dans les régions rurales, en la capacité qu'a l'État de faire face aux enjeux **scientifiques** par le truchement des politiques et de la réglementation;
- posséder les connaissances de base qui aideront les agents de réglementation, autant chez nous qu'à l'étranger, à suivre le rythme des découvertes;
- partager ses connaissances **scientifiques** avec les autres pays.

Les chercheurs des divers établissements fédéraux, provinciaux, territoriaux, universitaires et sectoriels devront entretenir une bonne communication et collaboration si l'on veut que le secteur relève l'ensemble de ses défis et tire profit des possibilités qui s'offrent à lui. Les chercheurs des 19 centres de recherches du Ministère continueront de mettre à contribution leurs homologues canadiens et internationaux par le biais de divers accords officiels et officieux de coopération en recherche scientifique et en développement technologique.

Pour rester à l'avant-garde en innovations propices à la croissance, Agriculture et Agroalimentaire Canada devra être davantage en mesure d'intégrer la dimension scientifique dans son processus décisionnel. Le Ministère élaborera et mettra en œuvre des politiques et des lignes directrices sur la propriété intellectuelle qui viseront à favoriser la commercialisation de la technologie.

Il est essentiel d'investir pour aider le secteur agroalimentaire à **se renouveler** et pour renforcer les collectivités rurales. Agriculture et Agroalimentaire Canada collaborera avec le secteur, les provinces et les territoires à formuler une approche intégrée à la promotion des investissements. Il s'emploiera aussi avec eux à aplanir les irritants à l'augmentation et à la conservation des investissements. Nous intervenons déjà auprès des décideurs responsables pour explorer les possibilités de politique et de réglementation à long terme.

Le Ministère s'emploiera à attirer de nouveaux investissements qui stimuleront l'innovation et le développement dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien et favoriseront le développement durable des régions rurales, et il collaborera avec ses partenaires à améliorer le climat des affaires. Il dispensera aussi une aide stratégique et pratique en développement des marchés par l'intermédiaire de son Service d'exportation agroalimentaire (SEA).

Ce service est le volet agroalimentaire d'Équipe Canada Inc. Il offrira des services qui permettront aux exportateurs agroalimentaires actuels et éventuels de franchir toutes les étapes entre la demande initiale de renseignements et la présence sur les marchés étrangers. Le SEA se veut un accès centralisé et simplifié à de l'information sur le commerce et les marchés internationaux, à des conseils en matière d'exportation et à de l'aide pour la tenue d'activités d'exportation. Il s'occupe notamment de la participation aux expositions commerciales, de l'accueil de missions commerciales étrangères et de la concertation des Canadiens pour qu'ils fassent la promotion des produits « fabriqués au Canada » à travers le monde.

Au cours du prochain exercice, le Ministère continuera de rectifier les perceptions erronées qu'ont les investisseurs au sujet de la réputation du Canada comme endroit où investir.

Les investissements dans les ressources humaines du secteur et dans le perfectionnement des compétences au sein des collectivités rurales revêtent également de l'importance dans ses efforts de **renouvellement**. Au cours de l'exercice 2002-2003, nous nous emploierons à convaincre les administrations provinciales et territoriales et nos partenaires du secteur à nous entendre sur les besoins en compétences de ce dernier et sur la façon d'aider les producteurs à améliorer et à appliquer les compétences dont ils ont besoin pour réussir au 21^e siècle. Dans ses programmes, le Ministère insistera davantage sur l'apprentissage continu et la transmission des connaissances. Par exemple, nous collaborerons avec le secteur, les provinces, les territoires et d'autres ministères à doter les producteurs des compétences en gestion stratégique qu'il leur faut pour accroître le plus possible la rentabilité de leurs exploitations. Le Ministère tirera parti des mesures déjà adoptées par les producteurs pour s'assurer qu'ils possèdent les compétences et l'expertise nécessaires pour gérer leurs entreprises et s'adapter à l'évolution des préférences des consommateurs et aux nouvelles avancées scientifiques.

Pour que l'excellence du Canada dans les domaines prioritaires du Cadre stratégique agricole soit appréciée à sa juste valeur dans le monde et fasse grimper les ventes de produits canadiens sur les marchés internationaux, le Ministère collaborera avec ses partenaires à l'élaboration d'une stratégie internationale intégrée qui permettra aux produits du Canada de se démarquer par leur salubrité, leur qualité et leur dimension écologique sur les marchés internationaux. Le Ministère :

Le Canada jouit d'une réputation bien méritée pour sa production d'aliments de première qualité. Il faudrait toutefois qu'il soit aussi renommé pour les avantages qu'ils présentent au chapitre des coûts sur le marché nord-américain; en effet, il détient, dans le domaine de la transformation agroalimentaire, un avantage de 7,5 p. 100 sur le secteur américain correspondant.

La réussite de nos programmes d'implantation de nouvelles cultures a eu des retombées économiques impressionnantes pour les contribuables canadiens. Par exemple, le blé dur canadien est réputé à l'échelle nationale pour sa qualité et sa valeur culinaire supérieure; il a conquis 70 p. 100 du marché mondial.

Dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI), nous versons des montants de contrepartie aux investissements du secteur privé en recherche axée sur les marchés, et le budget de ce programme a atteint 64 millions de dollars ces dernières années. Le PPFI offre également aux étudiants diplômés en sciences des occasions importantes d'emploi à AAC et chez nos partenaires du secteur.

- collaborera avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et le secteur à formuler une stratégie d'image de marque du Canada par laquelle il cherchera à se faire reconnaître comme le chef de file mondial en aliments sains et de première qualité produits dans le respect de l'**environnement**;
- élaborera et mettra en œuvre des stratégies qui cibleront les principaux pays en émergence; à cette fin, il délimitera les marchés à croissance rapide et préparera des « stratégies par pays » qui intégreront le développement des marchés, les investissements, le développement international, l'aide technique, la politique **commerciale** et les obstacles techniques au commerce, tout en continuant de miser sur les progrès réalisés sur les marchés établis;
- s'assurera d'échanger pleinement de l'information et de collaborer avec tous les ordres de gouvernement à conquérir des marchés pour les produits canadiens.

Le Ministère élaborera également une stratégie par laquelle il s'assurera que le nouveau plan d'action du Canada en matière de politique intérieure est intégré à ses activités internationales. Cette stratégie nous permettra de mieux coordonner les efforts déployés dans les domaines du développement des marchés et de l'investissement, du développement international, de la politique commerciale et des aspects techniques liés au commerce.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

En mettant davantage l'accent sur l'innovation et les découvertes, il sera possible de créer les produits, les procédés, les technologies et les services nouveaux et innovateurs dont le secteur et les collectivités rurales ont besoin pour prospérer dans la nouvelle économie mondiale.

La recherche sur les bioproduits et les bioprocédés débouchera sur de nouveaux produits commercialisables à valeur ajoutée qui permettront réellement au secteur de se diversifier. Elle aboutira aussi à des produits qui aideront à traiter et à prévenir les maladies et qui constitueront des solutions de rechange **écologiques** à l'utilisation des ressources non renouvelables que sont par exemple les carburants fossiles.

L'adoption de procédés et de produits **écologiques** nouveaux dotera le Canada d'avantages économiques concurrentiels qui placeront le secteur agricole et agroalimentaire en position de

conquérir des débouchés intérieurs et mondiaux. Notre degré de réussite se mesurera à l'accroissement du nombre de nouveaux produits d'origine agricole qui auront été mis au point et commercialisés.

Pour que le secteur soit apte à commercialiser ses produits nouveaux et innovateurs, il faudra veiller à ce que le Canada jouisse d'un climat des affaires propice à l'investissement, surtout à l'investissement étranger direct.

Les investissements dans le secteur et les collectivités rurales aideront les producteurs à réussir en les encourageant à rehausser leur capacité de rivaliser et à améliorer leurs aptitudes en gestion de l'entreprise.

Si l'on aide d'autres producteurs à réorienter les activités économiques menées dans leurs exploitations, le secteur pourra jouir d'une croissance économique et d'investissements durables et les exploitations familiales, d'une viabilité financière à long terme. L'un de nos indicateurs sera le nombre de nouveaux investissements dans le système agricole et agroalimentaire canadien.

En mettant l'accent sur la diversification des marchés, le secteur agricole et agroalimentaire canadien aura accès à un plus large éventail de marchés, surtout pour ses produits à grande valeur ajoutée.

Les producteurs auront par ailleurs davantage de possibilités d'échapper aux fluctuations persistantes des prix dues à l'offre et d'être moins tributaires des marchés de produits dont les prix affichent une tendance baissière à long terme. Une telle diversification les rendra moins vulnérables aux replis du marché, haussera leur capacité à gérer les risques et atténuera les pressions exercées pour l'obtention d'une aide spéciale. Le Ministère suivra de près les progrès accomplis en mesurant l'amélioration de la valeur et du volume des **échanges commerciaux** et l'augmentation du nombre de nouveaux marchés où nous serons présents. Autre mesure de notre progrès : la hausse de nouveaux produits sur les marchés existants et de produits sur les nouveaux marchés. Ces deux indicateurs seront appliqués aux marchés des produits de base, des produits intermédiaires et des produits de grande valeur.



INITIATIVES HORIZONTALES ET PANGOUVERNEMENTALES

Les initiatives horizontales et pangouvernementales représentent, en ce début de 21^e siècle, la meilleure façon d'obtenir des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Fondées sur un cadre interministériel de coordination et de coopération, ces initiatives amènent les ministères et organismes du gouvernement fédéral à unir leurs efforts pour assurer une prestation opportune et efficiente des politiques, programmes et services. On peut y voir des modèles de partenariats, la clé du succès dans la nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir.

Le Ministère participe aux initiatives horizontales et pangouvernementales suivantes :

- **Initiative Partenariat rural canadien**
- **Secrétariat aux coopératives**
- **Stratégie de développement durable**
- **Activités de commercialisation et d'investissement**

Les deux premières initiatives sont dirigées par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

INITIATIVE PARTENARIAT RURAL CANADIEN

JUSTIFICATION STRATÉGIQUE

Le gouvernement du Canada nourrit la vision suivante du Canada rural :

- des collectivités dynamiques et un bassin de ressources durables qui contribuent à notre identité et prospérité nationales;
- des citoyens prenant des décisions éclairées au sujet de leur propre avenir;
- des Canadiens et des Canadiennes partageant les avantages de l'économie et de la société mondiales fondées sur le savoir et tirant pleinement profit des possibilités de développement communautaire et personnel durables.

La réalisation de cette vision contribuera à améliorer la qualité de vie des citoyens vivant dans les régions rurales et éloignées du Canada.

Le discours du Trône 2001 reconnaissait l'importance du monde rural pour le Canada. « *Nous devons faire en sorte que, dans chaque région, chaque province, chaque territoire et chaque collectivité, tous les citoyens soient en mesure de se faire entendre et de se joindre aux autres bâtisseurs du pays; que les avantages de notre prospérité soient à la portée de toutes les collectivités, urbaines ou rurales, y compris les populations des régions isolées et celles du Nord...Quelle que soit leur taille, les communautés canadiennes — urbaines ou rurales, autochtones ou multiculturelles — ont toutes sortes de défis à relever et des besoins bien particuliers. Le gouvernement du Canada veillera à ce que, dans toute la mesure du possible, ses initiatives et ses programmes contribuent à des solutions locales pour des problèmes locaux.* »

Le budget de décembre 2001 a réitéré l'appui fédéral aux collectivités rurales et éloignées, qui « *contribuent grandement à la richesse et à la prospérité du Canada* ».

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Le Partenariat rural canadien vise à intégrer les politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles du gouvernement fédéral de façon à ce que les Canadiens des régions rurales puissent contribuer à la prospérité et à la qualité de vie du Canada, et en profiter.

Dans le cadre du Partenariat rural canadien, le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dirige et coordonne une activité pangouvernementale d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de programmes à l'intention du Canada rural. L'objectif visé est de s'attaquer aux défis et enjeux des citoyens des régions rurales en misant sur une concertation entre les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les intervenants ruraux.

Un dialogue efficace mène à l'obtention de résultats

Pour comprendre les défis des collectivités rurales et éloignées et s'y attaquer efficacement, un dialogue national avec les citoyens des régions rurales s'est amorcé en 1998. Ce dialogue se poursuit aujourd'hui.

Le gouvernement du Canada, en 1999, a mis sur pied le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural. Ce cadre renferme onze priorités qui reflètent les besoins et les préoccupations cernés lors de la première phase du Dialogue rural. Une Conférence rurale nationale a eu lieu en juin 2000, à Magog au Québec, et elle a débouché sur un plan d'action décrivant l'engagement du gouvernement fédéral dans 54 éléments.

Afin de poursuivre le dialogue avec les citoyens des régions rurales, il est prévu de tenir une deuxième Conférence rurale nationale à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) en avril 2002. Elle fournira l'occasion de faire rapport sur les réalisations obtenues depuis la dernière conférence rurale nationale tenue à Magog, au Québec, et permettra aux Canadiens et aux Canadiennes vivant dans les régions rurales et éloignées du Canada :

- d'accroître leur capacité à stimuler le développement de leurs collectivités;
- de mettre en place un réseau à l'échelle nationale pour discuter et échanger de l'information sur les activités qui se déroulent dans leurs collectivités locales;
- de partager leurs vues sur ce que représente concrètement la vie dans le Canada rural et éloigné;
- de jeter les assises d'un nouveau plan d'action rural pour 2002-2004.

Il est prévu de créer un comité consultatif des questions rurales dont le mandat consistera à conseiller le secrétaire d'État au Développement rural. Le comité prodiguera des conseils sur les enjeux propres au Canada rural et éloigné qui nécessitent une intervention fédérale; sur l'incidence des stratégies, politiques et initiatives du gouvernement sur le Canada rural et éloigné; sur les domaines prioritaires de recherche; et sur les meilleurs moyens de rejoindre les collectivités rurales et éloignées.

Le Partenariat rural canadien a mis sur pied des équipes rurales dans chaque province et territoire pour coordonner les activités du gouvernement fédéral, favoriser une meilleure compréhension des défis locaux et amener nos partenaires à établir les priorités localement.

Il ne s'agit pas d'offrir uniquement une meilleure compréhension de la diversité des programmes ruraux dans l'ensemble de l'appareil fédéral, mais une meilleure intégration des initiatives stratégiques de divers ministères et organismes. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Partenariat rural canadien fera appel aux intervenants provinciaux et territoriaux pour en arriver à une même compréhension des dossiers, partager les meilleures pratiques et définir des objectifs communs. Il élaborera également un cadre rural stratégique, national et intégré pour guider ses activités et initiatives futures au cours de cette diversification du Canada rural vers une économie et une société davantage fondées sur le savoir.

Activités du Partenariat rural canadien

Le Partenariat rural canadien continuera à lancer des activités conçues pour créer des conditions de réussite dans le Canada rural; il s'agira de s'entendre sur un même but et sur une orientation stratégique commune, en accordant une attention particulière aux dossiers de l'innovation, du développement des collectivités, des compétences, des connaissances et de l'infrastructure. Le Partenariat rural canadien fera des collectivités une pierre angulaire pour l'intégration des activités de renforcement de la capacité communautaire et la coordination d'un ensemble unifié des politiques, programmes et services fédéraux.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Partenariat rural canadien continuera à agir à l'égard des onze priorités définies dans le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural. Les activités des onze priorités ont été regroupées dans les six catégories suivantes :

Donner un meilleur accès aux services : Le Programme d'accès communautaire (PAC) et Rescoll ont été reconduits jusqu'en 2003-2004. Ces programmes rendront l'Internet accessible au Canada rural et éloigné. Le financement annuel des Sociétés d'aide au développement des collectivités continuera d'appuyer des initiatives communautaires locales et le renforcement de la capacité communautaire.

Les projets financés par Santé Canada dans le cadre de son initiative de deux ans Innovations en santé pour les régions rurales et éloignées, dotée d'un budget de 11 millions de dollars, s'attaquent directement aux préoccupations exprimées par les citoyens des régions rurales concernant leur accès aux soins de santé.

Le Conseil consultatif du ministre sur la santé rurale, qui a été mis sur pied en 2001, a cerné quatre priorités : ressources humaines en santé, bâtir des collectivités en santé, technologie de l'information dans le domaine de la santé et santé des Autochtones. Des groupes de travail ont été créés pour examiner chacune de ces priorités, et ils feront rapport de leurs constatations au cours du présent exercice.

Favoriser le développement économique, commercial et communautaire : L'objectif de l'Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles est d'accroître la viabilité de ces dernières, en particulier celles qui sont en mutation dans le secteur agricole. Jusqu'ici, 84 projets évalués à 2,6 millions de dollars ont été lancés dans le cadre de l'Initiative, et de nombreux autres seront financés l'an prochain. En outre, les Sociétés d'aide au développement des collectivités facilitent le développement et la capitalisation des petites entreprises, qui sont le moteur de la croissance économique dans le Canada rural.

Améliorer l'infrastructure rurale : Il est prévu de doubler au cours de la prochaine année les ressources affectées au Fonds d'habilitation municipale vert et au Fonds d'investissement municipal vert. Ces programmes se sont révélés efficaces pour ce qui est de stimuler, à l'échelle des collectivités, des études de faisabilité et des investissements qui ont débouché sur plus de 100 projets visant à améliorer l'environnement.

Le Programme fédéral d'infrastructure du Canada, d'une durée de six ans (2000-2001 à 2005-2006) et d'une valeur de 2,05 milliards de dollars, établit des objectifs d'investissement pour la mise en valeur et l'amélioration de l'infrastructure municipale des collectivités rurales. Les investissements provinciaux et territoriaux, qui varient de 15 à 56 p. 100, permettront d'assurer aux résidents de ces collectivités rurales de bénéficier d'eau potable propre, d'installations adéquates de traitement des eaux usées et de ponts capables de soutenir des véhicules et du matériel d'urgence, ainsi que d'installations sécuritaires pour leurs loisirs et leurs activités sportives et culturelles.

Créer des possibilités pour les jeunes des régions rurales : Après un dialogue étendu avec les jeunes dans toutes les régions du pays, un Réseau national des jeunes ruraux est en train de voir le jour. On utilisera le Groupe de discussion en direct sur les questions rurales et les équipes rurales pour préparer la voie à cette initiative.

Renforcer le leadership et les capacités communautaires : Les projets financés dans le cadre du PRC se poursuivront afin de découvrir des façons innovatrices de renforcer la capacité des collectivités pour qu'elles puissent exceller au 21^e siècle. La Trousse d'outils pour un dialogue avec les collectivités sera diffusée et utilisée pour amorcer le processus de développement communautaire, déterminer les actifs, renforcer le leadership local et mobiliser les citoyens.

Promouvoir le Canada rural : Les citoyens ont cerné le besoin d'un site Web des services aux régions rurales et éloignées pour réunir en un guichet unique l'information sur les services disponibles. Un plan directeur pour un portail Internet a été élaboré à l'intention des Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées. Ce portail intitulé « Grappes de service aux régions rurales et éloignées » à l'adresse <http://www.rural.gc.ca> fournit aux citoyens des régions rurales et éloignées une passerelle d'accès à l'information et aux services, ainsi qu'une possibilité de participer à un dialogue et à un partage des connaissances entre eux et avec le gouvernement du Canada sur les questions touchant leurs régions.

Priorité accordée aux résultats

De manière à ce que le Partenariat rural canadien demeure au service des besoins et des préoccupations des citoyens vivant dans les régions rurales et éloignées du Canada, les députés et le public doivent recevoir, en temps opportun, des renseignements pertinents et exacts sur la façon dont les ressources sont employées et sur ce que les Canadiens reçoivent en retour.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Secrétariat rural, en collaboration avec ses partenaires fédéraux et en consultation avec les intervenants des régions rurales, s'emploiera à élaborer un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le dossier rural fédéral et horizontal. En plus de ses qualités d'ouverture et de transparence à l'égard du Parlement et des Canadiens, ce cadre sera axé sur :

- une solide structure de l'autorité, qui décrira clairement les rôles et les responsabilités des partenaires fédéraux responsables de l'exécution des activités du Partenariat rural canadien;
- un modèle logique axé sur les résultats indiquant la succession de résultats liant les ressources, les activités et les efforts consacrés à l'atteinte des objectifs visés;

Les objectifs d'investissement du Programme d'infrastructure définis dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales pour les régions rurales sont les suivants :

Alberta	26 p. 100
Colombie-Britannique	16 p. 100
Manitoba	33 p. 100
Nouveau-Brunswick	40 p. 100
Terre-Neuve et Labrador	56 p. 100
Territoires du Nord-Ouest	55 p. 100
Nouvelle-Écosse	39 p. 100
Ontario	15 p. 100
Île-du-Prince-Édouard	46 p. 100
Québec	20 p. 100
Saskatchewan	50 p. 100
Yukon	29 p. 100

- une stratégie de mesure du rendement saine qui permettra de recenser les indicateurs de rendement, de contrôler les progrès accomplis, de mesurer les résultats, de faire rapport du rythme de progression vers l'atteinte des résultats et d'apporter des changements pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de façon continue.

SECRETARIAT AUX COOPÉRATIVES

JUSTIFICATION STRATÉGIQUE

Les coopératives occupent une place de choix dans l'économie canadienne, jouant un rôle clé dans le secteur agricole et agroalimentaire ainsi que dans une foule d'autres secteurs, dont les services bancaires et le logement. Elles revêtent une importance particulière pour les collectivités rurales et offrent des services essentiels aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le Secrétariat aux coopératives fait office de plaque tournante pour l'échange d'informations sur l'utilisation du modèle coopératif. En agriculture, les producteurs utilisent cette formule pour mettre en commun leurs ressources et partager les risques, exploiter de nouveaux débouchés et lancer des activités à valeur ajoutée qui contribuent à la viabilité des collectivités rurales.

Le Secrétariat aux coopératives assume aussi un rôle de coordination dans le but de faciliter les interactions entre les coopératives et le gouvernement fédéral. À cette fin, il collabore avec les ministères et organismes fédéraux intéressés, consulte le secteur coopératif, les fonctionnaires provinciaux et d'autres intervenants, fournit un soutien au ministre, au secrétaire d'État, au Comité consultatif du ministre sur les coopératives et au Comité interministériel sur les coopératives, appuie les activités de recherche, recueille des statistiques, et élabore et distribue des publications et des produits de promotion électroniques. Un bon exemple : le document « *Les coopératives : des outils pour relever les défis du 21^e siècle* », qui a été expédié aux députés et aux sénateurs pendant la Semaine des coopératives en octobre 2001 et est accessible sur le site Web du Secrétariat aux coopératives à l'adresse <http://www.agr.gc.ca/policy/coop>.

On favorisera le lancement de nouvelles coopératives propres à venir en aide aux agriculteurs en présentant le modèle coopératif comme un outil clé du développement des collectivités rurales. Un défi à relever pour faire en sorte que les coopératives soient mieux en mesure de s'attaquer aux priorités naissantes de la nouvelle économie consistera à mieux faire connaître la formule coopérative comme un outil de développement urbain, et à rechercher des possibilités de l'intégrer à la stratégie de développement urbain. On prônera également l'utilisation du modèle coopératif dans les collectivités autochtones.

Les objectifs du gouvernement consisteront à :

- accroître la connaissance, au sein de l'administration fédérale, du modèle coopératif et du rôle que les coopératives peuvent jouer dans le développement social et économique;
- habiliter les politiques, programmes et lois appuyant le développement des coopératives, de façon à atteindre les objectifs stratégiques fédéraux et à assurer une plus grande harmonisation des efforts;
- favoriser l'utilisation de nouvelles coopératives au sein de l'économie du savoir et assurer l'adaptation communautaire et la prestation de services aux Canadiens et aux Canadiennes vivant dans les régions rurales et éloignées du Canada.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Au cours de la prochaine année, le Secrétariat aux coopératives travaillera avec le gouvernement et ses partenaires à favoriser l'essor de l'utilisation du modèle coopératif au Canada comme outil pour bâtir des collectivités rurales et urbaines autonomes répondant aux besoins socioéconomiques des citoyens; il s'attellera en particulier aux tâches suivantes :

- mieux faire connaître au sein du gouvernement le potentiel du modèle coopératif comme structure commerciale et modèle de gouvernance;
- fournir à tous les ministères et organismes fédéraux de l'information et des conseils d'expert sur les coopératives;
- appuyer des activités de recherche et d'innovation visant à démontrer l'utilisation et la valeur du modèle coopératif dans la nouvelle économie, et son efficacité comme moyen de favoriser la cohésion sociale;
- tisser des partenariats afin d'optimiser les possibilités de développement des coopératives.


L'écoefficacité est reconnue comme un mécanisme clé par lequel l'industrie peut contribuer au développement durable. Elle représente une importante pratique commerciale et un outil de gestion permettant de tabler sur les innovations dans les domaines de la technologie, de la production, des procédés, de la conception des produits ainsi que de l'organisation et des pratiques des entreprises pour abaisser les coûts unitaires, améliorer la qualité des produits, restreindre la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement et réduire l'utilisation du matériel et les effets préjudiciables sur l'environnement.

En outre, il est prévu d'élaborer un plan d'action de concert avec le Comité consultatif du ministre sur les coopératives afin de proposer des façons dont le modèle coopératif pourrait être utilisé pour relever les défis dans les domaines du développement rural, de l'agriculture, du développement des collectivités autochtones et des soins de santé.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable correspond à un important objectif stratégique du gouvernement du Canada. Il s'agit d'en arriver à un équilibre optimal entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux de façon à assurer une qualité de vie élevée pour les générations de Canadiens et de Canadiennes d'aujourd'hui et de demain. La première Stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a aidé le Ministère à rendre plus formel le processus d'intégration des principes environnementaux dans les politiques, programmes et opérations, et à définir une approche pour la surveillance des activités de développement durable et l'établissement de rapports à leur sujet.


La deuxième Stratégie de développement durable (SDD II) du Ministère a été rendue publique au printemps 2001. Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère continuera à travailler à sa mise en œuvre. Des mesures seront prises pour appuyer ses quatre résultats stratégiques : durabilité des ressources naturelles, un secteur prospère et viable, des collectivités rurales durables, et l'intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations du Ministère.

La SDD II fournit au Ministère la plate-forme nécessaire pour contribuer au Cadre stratégique agricole en établissant des indicateurs clairs et mesurables pour suivre le succès de sa mise en œuvre. Ces indicateurs aideront également à la détermination de cibles environnementales. 

ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION ET D'INVESTISSEMENT

Équipe Canada Inc (ECI) a été créée en 1997 dans le but de faciliter une plus grande coordination entre les divers ministères et organismes qui participent aux efforts du gouvernement du Canada dans le domaine du développement des exportations. Dans le cadre de cette initiative, vingt-trois ministères fédéraux

ont uni leurs forces pour assurer une prestation intégrée des programmes de préparation des entreprises à l'exportation et de développement des marchés internationaux. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est l'un des principaux membres fondateurs et, à ce titre, il collabore avec un vaste réseau de partenaires, ici au Canada et à l'étranger, à la mise en place d'un « continuum des services d'exportation », incluant le perfectionnement des compétences, les conseils sur l'exportation, l'appui à l'entrée sur le marché, le financement à l'exportation et une aide sur les marchés cibles. Ensemble, le Ministère et ses partenaires continueront de travailler à dégager un consensus sur les priorités stratégiques, à réduire les chevauchements et doubles emplois des programmes et activités, et à utiliser nos ressources comme levier financier pour l'atteinte d'objectifs communs. Le Ministère et ses partenaires continueront également à prospecter des possibilités commerciales à l'étranger et à découvrir des sociétés canadiennes aptes à s'en prévaloir, ainsi qu'à accroître le nombre d'entreprises canadiennes qui réussissent sur les marchés étrangers.

L'ECI reconnaît en outre les liens importants qui existent entre son travail et les activités courantes de libéralisation des marchés et de promotion de l'investissement du gouvernement du Canada, qui visent à permettre au pays de tirer pleinement profit des possibilités qui se présentent sur les marchés nouveaux ou existants. Pour le secteur agroalimentaire, cela signifie, en particulier sur le marché clé de l'Amérique du Nord, être constamment à l'affût de nouvelles possibilités d'exclusivité de produit, de nouveaux investissements et de nouvelles technologies. Ces possibilités font ressortir un lien direct entre le commerce extérieur et les investissements, lesquels sont essentiels si nous voulons conserver notre avantage concurrentiel. AAC est l'un des membres principaux de *Partenaires pour l'investissement Canada* (PIC) et travaille en étroite collaboration avec Industrie Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, nos missions à l'étranger, les provinces et d'autres partenaires d'investissement à faire la promotion du Canada comme première destination des investissements en Amérique du Nord. 

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

L'Agence canadienne du pari mutuel et le Conseil national des produits agricoles sont deux organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui font rapport au Parlement par l'entremise du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.



AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

JUSTIFICATION STRATÉGIQUE

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) réglemente et supervise le pari mutuel sur les courses de chevaux aux hippodromes partout au Canada. Elle mène diverses activités pour s'acquitter de son mandat qui consiste à protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses, contribuant ainsi à assurer la viabilité de l'industrie des courses de chevaux.

L'ACPM supervise le pari mutuel à 85 hippodromes à travers le pays ainsi qu'à 137 salles de pari, qui sont considérées comme des prolongements des premiers. Au cours de 2001-2002, les recettes brutes du pari se sont élevées à 1,8 milliard de dollars, la plus grande partie de chaque dollar parié étant répartie entre les gagnants.

L'ACPM recouvre la totalité de ses coûts.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Au cours de 2002-2003, l'ACPM prévoit de dépenser 15,6 millions de dollars pour atteindre ses résultats stratégiques et ses résultats clés. On trouvera résumées au tableau suivant ses dépenses prévues pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005.

DÉPENSES PRÉVUES : AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

(MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2001-2002	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005
Recettes/Dépenses ¹	14,0	15,6	15,3	15,3

1. Les recettes et les dépenses sont tributaires de la collecte d'un prélèvement de 8/10 de cent sur chaque dollar parié au Canada. Toutes les recettes produites proviennent des parieurs et aucun coût n'est assumé par les contribuables canadiens.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur le maintien des normes les plus élevées de pari mutuel et sur la surveillance de cette activité; ils lui ont valu une excellente réputation tant au pays qu'à l'étranger.

Le mandat de l'ACPM lui est conféré par le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*, conformément à l'article 204 du *Code criminel*. En protégeant les parieurs contre les pratiques frauduleuses et en assurant de façon constante l'intégrité du pari mutuel à travers le pays, l'ACPM aide à promouvoir une industrie viable des courses de chevaux.

Les résultats stratégiques de l'organisation sont atteints par le biais de quatre principaux engagements en matière de résultats :

- cadre réglementaire efficace;
- activités efficaces et efficientes de mise en application;
- communications efficaces;
- gestion intégrée efficace.


L'Agence continuera de proposer des modifications au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* afin :

- de l'actualiser pour tenir compte de l'évolution des pratiques de pari;
- d'assurer les meilleures normes possible de protection du public et d'intégrité de l'industrie;
- de tenir compte des progrès technologiques courants et futurs.

Une mise en application efficace et efficiente sera assurée grâce à :

- la supervision sur place des journées de course en direct aux hippodromes canadiens, ainsi que des poules de pari offertes;
- l'inspection des autres sites de pari suivant un calendrier préétabli;
- l'élaboration d'un système automatisé de vérification en direct du pari mutuel.

L'Agence est déterminée à maintenir des communications efficaces en misant sur :

- la poursuite de ses consultations auprès des provinces et de l'industrie afin de cibler les programmes;
- la poursuite de ses consultations avec ses comités mixtes industrie/provinces, tels que le Groupe de travail sur le pari mutuel, le Comité consultatif sur l'usage des drogues et le Comité des normes de totalisation;
- son site Web, qui diffuse à l'intention du public et de l'industrie de l'information sur son propre rôle et sur les règlements, de l'information statistique et des documents de consultation. 

Au chapitre de la gestion intégrée, l'ACPM entend :

- rechercher des partenariats et de nouveaux mécanismes de prestation des services, au besoin, pour respecter ses objectifs de recettes et de dépenses.
- continuer de surveiller et de rajuster ses dépenses pour tenir compte des pressions financières qui s'exercent sur elle et des nouveaux besoins, tout en veillant à ce que la prestation du programme demeure de qualité élevée sans que les dépenses ne dépassent les rentrées de fonds.

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

VUE D'ENSEMBLE

Le Conseil national des produits agricoles a été établi en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Il relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Son rôle, qu'il tient de la partie II de la Loi, consiste à superviser les régimes nationaux de commercialisation ordonnés établis pour la volaille et les œufs; conformément à la partie III de la Loi, il a aussi pour tâche de surveiller les activités de l'Agence canadienne de recherches, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.



CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Pour s'acquitter de ses fonctions, le Conseil national des produits agricoles consulte en permanence les gouvernements des provinces et des territoires qui sont intéressés à établir un ou plusieurs organismes en vertu de la Loi ou à en exercer les pouvoirs.

Outre sa responsabilité législative qui consiste à examiner les activités, les ordonnances et les règlements des offices, à mener des enquêtes sur les plaintes déposées contre leurs décisions et à enquêter sur le bien-fondé de l'établissement de nouveaux offices, le Conseil exécute des activités discrétionnaires qui visent à stimuler et à rehausser la compétitivité des secteurs qu'il supervise. Il a à cœur de collaborer avec le secteur à relever les défis et à tirer parti des possibilités qui découlent des changements importants touchant les politiques agroalimentaires, les tendances du secteur des affaires et les besoins des marchés intérieurs et extérieurs.

Le Conseil se compose actuellement d'un président à temps plein et de huit membres à temps partiel provenant d'un peu partout au Canada qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Les membres du Conseil représentent toutes les composantes du secteur de la volaille et des œufs et des autres secteurs de l'industrie agroalimentaire, de la production primaire à la transformation de second cycle.

Les principaux facteurs extérieurs qui influenceront sur les politiques régissant le Conseil et ses activités au cours de la prochaine période de planification sont les suivants :

- les changements, les différends et les nouvelles politiques opérationnelles qui toucheront les régimes nationaux de commercialisation ordonnée supervisés par le Conseil;
- les attentes et les demandes changeantes des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard du fonctionnement des régimes de commercialisation ordonnée et des politiques agricoles en général;
- l'évolution des efforts déployés pour renouveler les ententes fédérales-provinciales-territoriales qui constituent le fondement des régimes nationaux de commercialisation ordonnée pour la volaille et les œufs;
- les changements rapides qui surviennent dans les secteurs de la volaille et des œufs en raison des tendances mondiales de la production et du commerce, de la technologie, de l'évolution de la demande du marché, de l'orientation croissante vers l'exportation, des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des autres négociations d'ententes commerciales et décisions de règlement de différends;
- les demandes d'établissement d'offices de promotion et de recherche;
- les audiences de traitement des plaintes;
- les demandes adressées des intervenants au Conseil pour qu'il dirige des projets visant à tirer parti des possibilités d'exportation, à améliorer le rendement du système et à accroître la compétitivité du secteur.

En 2002-2003, le Conseil national des produits agricoles entend consacrer 2,529 millions de dollars à l'atteinte de ses résultats stratégiques et de ses résultats clés. Le tableau suivant résume les dépenses et les besoins en ressources humaines prévus pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005.

DÉPENSES PRÉVUES : CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

(MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2001-2002 ¹	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005
Total du budget principal des dépenses ²	2 494	2 529	2 529	2 529
Équivalents temps plein (ETP)	17	17	17	17

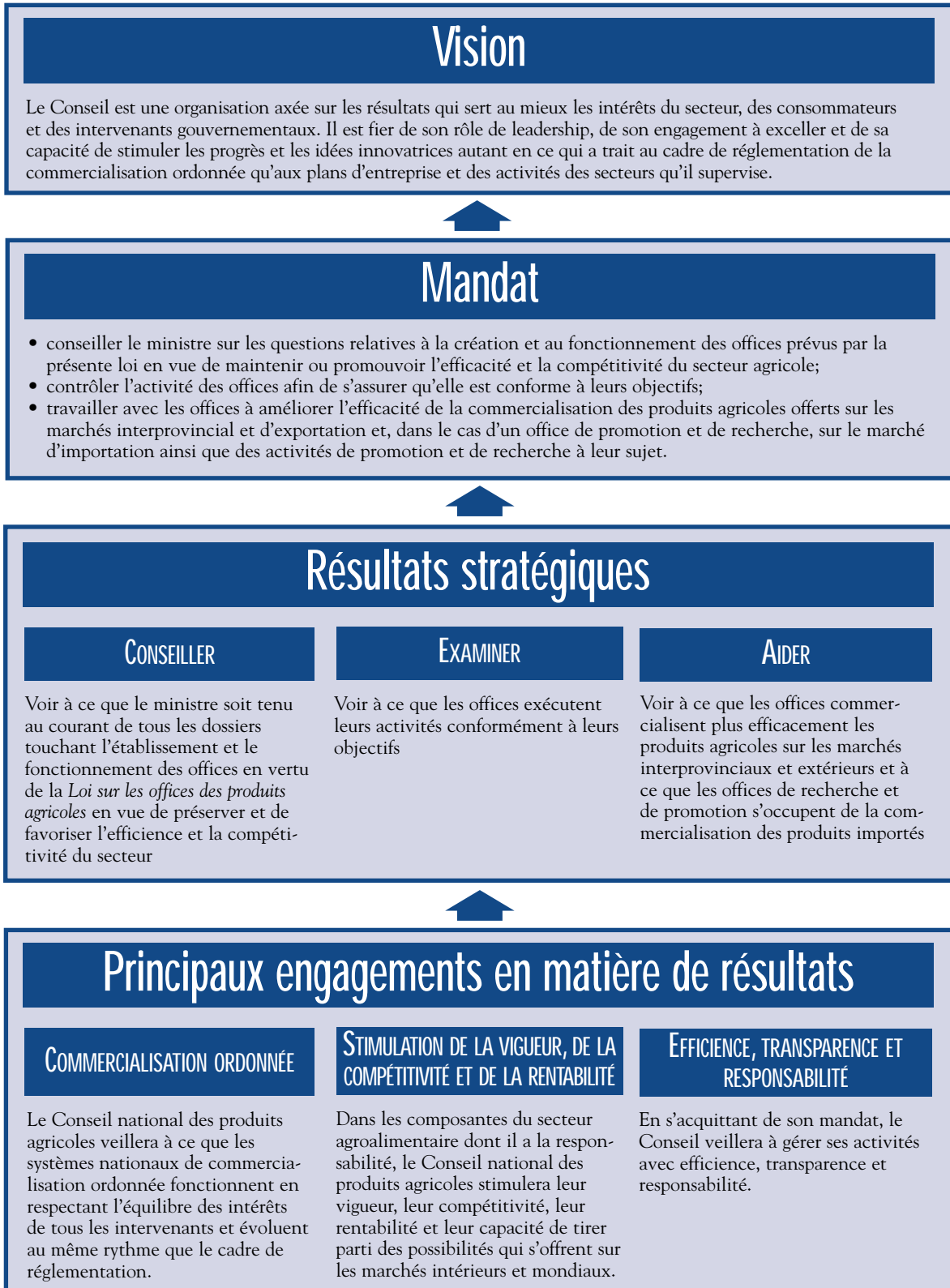
Nota :

1. Montant qui correspond à la meilleure estimation possible des dépenses totales prévues à la fin de l'exercice.

2. Ces montants sont compris dans les crédits du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et englobent 200 000 dollars en subventions et contributions.

Figure 2

Plan stratégique du Conseil national des produits agricoles



PRIORITÉS

Voici les priorités du Conseil pour chacun des trois principaux engagements en matière de résultats de 2000 à 2003. Ces engagements se fondent sur la vision stratégique qu'il a définie pour la période 2000-2003 et sur ses priorités permanentes.

Commercialisation ordonnée

Le Conseil national des produits agricoles fera une supervision efficiente, efficace, transparente et responsable des offices nationaux de commercialisation ordonnée en se conformant au mandat que lui confère la Loi. Il examinera et appliquera les politiques et les lignes directrices appropriées dans son étude des ordonnances et des règlements des offices, dans sa facilitation du règlement des différends, dans l'audition des plaintes et dans ses rapports au ministre.

Le Conseil resserrera sa collaboration et sa coopération avec ses partenaires des administrations provinciales et territoriales dans la supervision des régimes de commercialisation ordonnée de la volaille et des œufs, et les aidera à s'adapter aux changements.

En compagnie de ses partenaires, il mènera des projets visant à promouvoir le recours à des mécanismes substitutifs de règlement des différends dans les secteurs de la volaille et des œufs. En collaboration avec les provinces, les territoires et le secteur, il renouvellera les outils législatifs qui sont sous-jacents aux régimes nationaux de commercialisation ordonnée. De concert avec les régies provinciales et territoriales et les offices nationaux de commercialisation de la volaille et des œufs, il continuera de favoriser et de faciliter le renouvellement des ententes fédérales-provinciales-territoriales ainsi que des proclamations et des plans de commercialisation fédéraux connexes pour les offices chargés du dindon, des œufs et des œufs d'incubation de poulet à chair.

Stimuler la vigueur, la compétitivité et la rentabilité du secteur

Le Conseil continuera de sensibiliser les secteurs de la volaille et des œufs aux possibilités commerciales à l'exportation et de l'inciter à s'engager à développer les marchés extérieurs en :

- facilitant les activités du Groupe de travail sur les exportations qui exécutera des projets visant à mieux sensibiliser à l'importance des exportations;
- collaborant, en tant que membre d'Équipe Canada, avec les autres partenaires fédéraux à élaborer des programmes et des services de développement des marchés extérieurs qui seront adaptés aux besoins des secteurs de la volaille et des œufs;
- facilitant la participation du secteur de la viande de volaille à des missions de sensibilisation aux marchés d'exportation, à des expositions commerciales et à des conférences.

Le Conseil renforcera les secteurs de la volaille et des œufs en les sensibilisant davantage aux possibilités d'accroissement de leur compétitivité, d'élargissement de leurs marchés, d'amélioration de la coordination du circuit d'approvisionnement et d'adaptation aux tendances du marché mondial. Il mènera des études, organisera des ateliers et cherchera en général à mieux sensibiliser le secteur aux possibilités de réduire les coûts, d'adapter de nouvelles technologies et de coordonner les stratégies de développement des marchés.

Le Conseil améliorera sa collaboration avec AAC et d'autres partenaires fédéraux sur tous les aspects touchant les politiques et les programmes qui influent sur les secteurs dont il est responsable. Il continuera de renseigner le ministre et le sous-ministre d'AAC et de les tenir au fait de ses activités par l'entremise du Groupe de coordination du portefeuille d'AAC.

Le Conseil sensibilisera mieux les secteurs relevant de sa responsabilité aux aspects et aux enjeux de la politique commerciale et dispensera des conseils efficaces à ces égards au ministre. Il suivra de près les négociations de l'OMC en agriculture et les autres pourparlers bilatéraux et régionaux, facilitera la compréhension qu'a le secteur des décisions des groupes spéciaux de l'OMC et de leur incidence sur les secteurs canadiens

de la volaille et des œufs, et prodiguera des conseils au ministre sur les aspects de la politique commerciale qui intéressent le secteur.


Enfin, le Conseil sensibilisera mieux toutes les composantes du secteur agroalimentaire à la possibilité d'établir des offices nationaux de promotion et de recherche comme le prévoit la partie III de la *Loi sur les offices des produits agricoles*; pour y arriver, il :

- collaborera avec l'Agence canadienne de recherches, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie à la mise en œuvre de son plan de promotion et de recherche;
- élaborera des stratégies d'information qui viseront à faire connaître le concept des offices de promotion et de recherche et à le présenter comme un outil valable pour les producteurs.

Efficienc e, transparence et responsabilité

Le Conseil améliorera ses activités dans des domaines comme la planification stratégique, les rapports de gestion et la reddition de comptes, la formation et le perfectionnement du personnel et les procédures administratives, en :

- produisant un plan de travail annuel qui se fondera sur sa vision stratégique pour 2000-2003 et sur ses priorités permanentes, et qui comportera des mécanismes de soutien;
- élaborant une stratégie des communications qui s'articulera autour de ses objectifs stratégiques pour 2002-2003;
- recourant davantage à son site Web pour diffuser de l'information et dispenser des conseils aux secteurs de la volaille et des œufs;
- préparant un plan annuel sur la formation et le perfectionnement du personnel.

Le Conseil fera davantage connaître son rôle, ses responsabilités et ses réalisations en entretenant de bonnes communications avec les groupes qu'il vise. Il organisera également des réunions de ses membres à l'échelle du pays en même temps qu'il en tiendra dans les régions avec ses partenaires du gouvernement et du secteur. 

ORGANISATION



NOTRE CADRE DE GESTION

Le secteur et le Ministère évoluent dans un contexte où le succès est de plus en plus tributaire de la capacité à établir des objectifs stratégiques de façon opportune, et à mobiliser rapidement les ressources en vue de l'atteinte de résultats. Le Ministère doit se mettre au diapason des changements qui se produisent dans le secteur. Il doit également mettre en place des politiques stratégiques et les procédures qui lui permettront de réussir dans cet environnement, tout en maintenant des normes élevées de reddition de comptes.

Pour atteindre ses résultats stratégiques, le Ministère a commencé à élaborer et à mettre en œuvre un nouveau modèle de fonctionnement pour le 21^e siècle.

Au cours de la prochaine année, nous continuerons de mettre en place un *effectif inclusif et des politiques axées sur les gens*. Nous nous attacherons à découvrir et à intégrer les divers points de vue et les diverses compétences partout dans l'organisation.

Le Ministère continuera d'améliorer la façon dont les gens travaillent ensemble. Des équipes interdisciplinaires agissant de façon concertée remplaceront les approches hiérarchiques actuelles. Comme le *travail d'équipe* est essentiel à l'atteinte de nos objectifs stratégiques, nous mettrons en place une nouvelle plate-forme d'apprentissage propre à le favoriser et à appuyer l'innovation tant au niveau individuel que collectif.

Le Ministère a organisé des équipes horizontales qui travailleront à l'échelle nationale, sans égard aux limites des directions générales, à produire des résultats correspondant aux priorités qui sont décrites dans le Cadre stratégique agricole. Il regroupera en outre ses fonctions ministérielles de soutien de façon à appuyer ces équipes au moyen d'une approche intégrée. Cette année, on s'efforcera de regrouper les fonctions finances, gestion des biens, gestion et technologie de l'information, ressources humaines et communications.

Le Ministère continuera également à adopter des pratiques de gestion modernes, en particulier dans le domaine de la mesure du rendement et de la gestion des risques. Il accroîtra sa capacité à prendre de saines décisions de gestion en poussant plus loin l'intégration de ses systèmes d'information de gestion.

Pour connaître le succès au 21^e siècle, les organisations devront être dynamiques, proactives et souples. Pour trouver des solutions innovatrices, il faudra disposer de l'information juste et des bons outils, et être en mesure de travailler d'une manière intégrée et concertée, en partenariat avec le secteur.

On améliorera le programme de gestion grâce à des cadres de programme fondés sur les risques qui mettent l'accent sur les menaces internes et externes à la prestation efficace des services.

REDDITION DE COMPTES

La nature des priorités du Cadre stratégique agricole et le contexte complexe et en mutation rapide qui caractérise le secteur agricole et agroalimentaire exigent que le Ministère gère ses activités selon une approche de travail d'équipe pour atteindre ses résultats stratégiques.

Les chefs de direction générale sont solidairement responsables du respect des priorités du Cadre stratégique agricole. Afin d'assurer un leadership pour chacune des priorités, on a assigné ces dernières à des équipes qui, chacune, assument la responsabilité première à l'égard d'une priorité. Ces équipes assureront l'action horizontale intégrée qui est nécessaire pour atteindre nos résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Des accords de responsabilisation des chefs de direction générale ont également été mis en place pour définir les responsabilités à l'égard des fonctions opérationnelles et intégrées énoncées à la rubrique portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à l'annexe II du présent rapport.

LEADERSHIP POUR LES PRIORITÉS DU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE

GESTION DES RISQUES	YAPRAK BALTACIOGLU, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES STRATÉGIQUES BRUCE DEACON, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION INTÉGRÉE DOUGLAS HEDLEY, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES FINANCIERS POUR L'AGRICULTURE
----------------------------	---

SALUBRITÉ DES ALIMENTS	YAPRAK BALTACIOGLU, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES STRATÉGIQUES MARK COREY, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS GORDON DORRELL, SMA/I, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE
-------------------------------	---

ENVIRONNEMENT	YAPRAK BALTACIOGLU, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES STRATÉGIQUES GORDON DORRELL, SMA/I, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE BOB WETTLAUFER, DG/I, ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES
----------------------	--

SCIENCE	YAPRAK BALTACIOGLU, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES STRATÉGIQUES GORDON DORRELL, SMA/I DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE BOB WETTLAUFER, DG/I, ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES
----------------	---

RENOUVELLEMENT	YAPRAK BALTACIOGLU, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES STRATÉGIQUES GORDON DORRELL, SMA/I DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE DOUGLAS HEDLEY, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES FINANCIERS POUR L'AGRICULTURE DONNA MITCHELL, , DIRECTRICE EXÉCUTIVE, SECRÉTARIATS RURAL ET AUX COOPÉRATIVES
-----------------------	---

COMMERCE	YAPRAK BALTACIOGLU, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES STRATÉGIQUES MARK COREY, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS DOUGLAS HEDLEY, SMA, DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES FINANCIERS POUR L'AGRICULTURE BOB WETTLAUFER, DG/I, ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES
-----------------	--

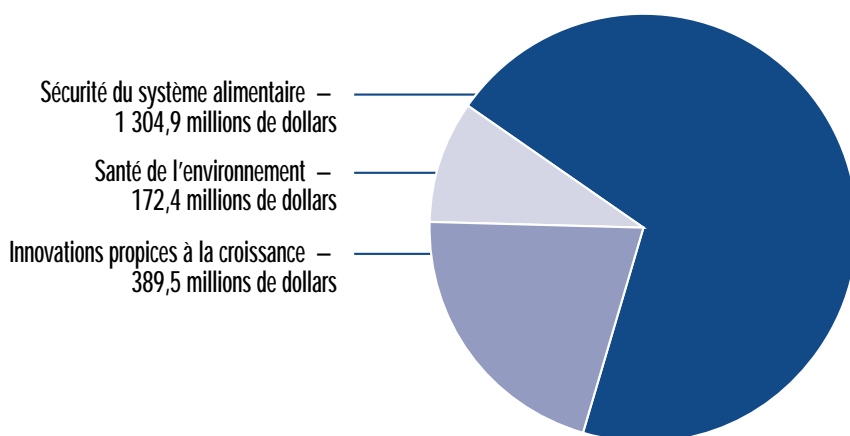
DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère dépensera 1 866,8 millions de dollars pour atteindre ses trois résultats stratégiques. On trouvera des tableaux financiers détaillés à l'annexe I de ce rapport.

Les quatre graphiques suivants donnent un aperçu de l'affectation des ressources* à chacun des résultats stratégiques au cours de 2002-2003. On voit que la plupart des ressources du Ministère vont à la Sécurité du système alimentaire (70 p. 100), suivi des Innovations propices à la croissance (21 p. 100) et de la Santé de l'environnement (9 p. 100). Plus de 90 p. 100 des ressources affectées au résultat stratégique Sécurité du système alimentaire prennent la forme de paiements de transfert à d'autres parties, incluant les producteurs et les provinces. La plus grande partie des ressources consacrées aux résultats stratégiques Innovations propices à la croissance et Santé de l'environnement correspondent à des frais de fonctionnement (respectivement 70 et 80 p. 100), ce qui s'explique par le fait qu'ils mobilisent davantage de main-d'œuvre.

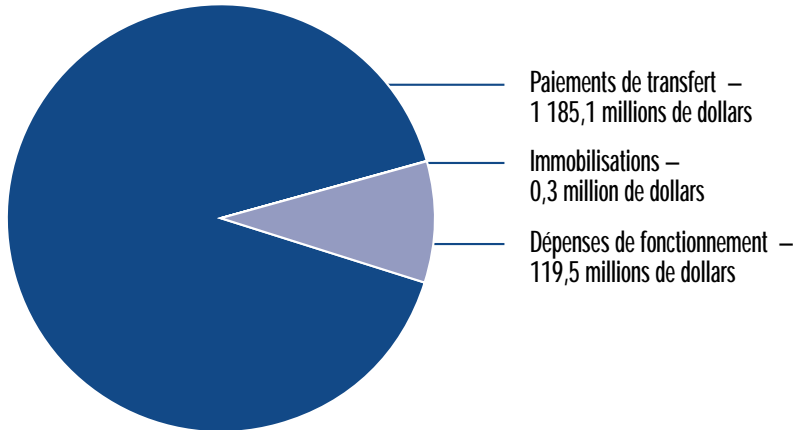
APERÇU DU MINISTÈRE POUR 2002-2003

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE

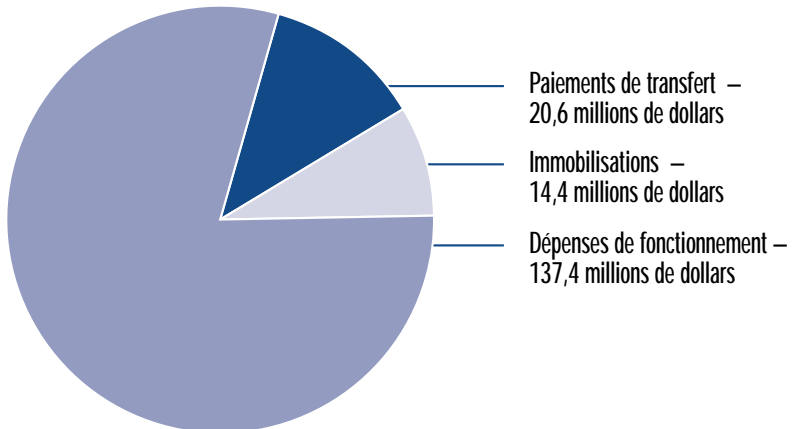


* Ces affectations se fondent sur le plan initial de répartition des ressources du Ministère au cours des prochaines années, lequel sera rajusté à mesure que l'on adaptera les activités de façon à obtenir les extrants voulus à l'intérieur de chacun des résultats stratégiques.

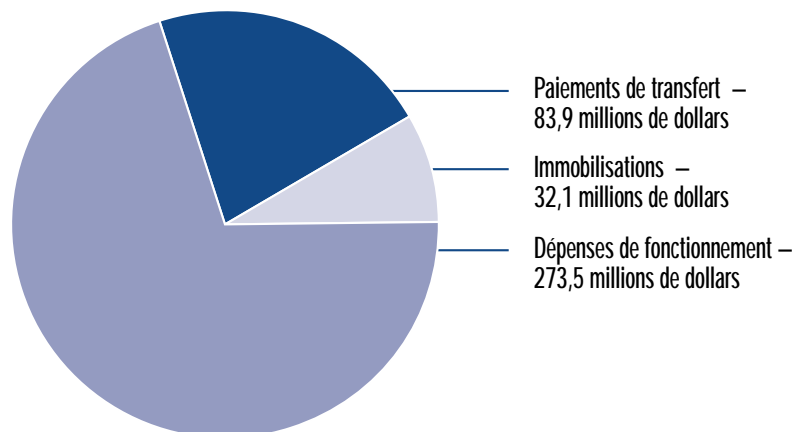
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE



SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT



INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE



DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE

Le tableau suivant résume le plan de dépenses du Ministère jusqu'au 31 mars 2005.

(MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2001-2002*	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005
Sécurité du système alimentaire**	1 337,1	1 304,9	750,6	723,2
Santé de l'environnement	143,4	172,4	160,7	161,0
Innovations propices à la croissance	387,7	389,5	368,7	371,4
Budget principal des dépenses (brut)	1 868,2	1 866,8	1 280,0	1 255,6
Moins : Recettes disponibles	36,6	39,0	38,7	38,7
Total du budget principal des dépenses	1 831,6	1 827,8	1 241,3	1 216,9
Rajustements ***	720,7	30,6	8,2	5,9
Dépenses nettes prévues	2 552,3	1 858,4	1 249,5	1 222,8
Moins : Recettes non disponibles	181,9	81,0	81,0	81,0
Plus : Coût des services reçus sans frais****	35,0	33,4	32,6	32,5
Coût net du programme	2 405,4	1 810,8	1 201,1	1 174,3
Équivalents temps plein	5 575	5 322	5 319	4 908

* Correspond aux prévisions les plus justes jusqu'à la fin de l'exercice.

** La diminution des niveaux de financement tient aux facteurs suivants : affectation de fonds supplémentaires au cours de l'exercice 2001-2002 pour répondre à des besoins urgents de soutien du revenu des producteurs; expiration du programme laitier et fin des paiements au titre du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au cours du même exercice; et expiration de l'actuel cadre fédéral-provincial-territorial de financement de la gestion des risques, le 31 mars 2003.

*** Les rajustements pour 2001-2002 tiennent compte des budgets supplémentaires. Les rajustements pour 2002-2003 à 2004-2005 correspondent à des initiatives pour lesquelles le Ministère pourra demander au plus le montant indiqué par voie de budget supplémentaire, une fois qu'elles seront approuvées.

**** Le coût des services offerts par d'autres ministères comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés payées par le SCT, l'indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada, et les traitements et dépenses liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada.

Nota : Les dépenses prévues correspondent aux fonds déjà approuvés dans le plan financier du gouvernement.

ANNEXE I

TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1

Sommaire des dépenses d'immobilisations par résultat stratégique*

TABLEAU 2

Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations

TABLEAU 3

Sommaire des paiements de transfert

TABLEAU 4

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

TABLEAU 5

Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

TABLEAU 6

Coût net du programme pour l'année budgétaire (2002-2003)

TABLEAU 7

Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel – État des résultats

TABLEAU 8

Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel – État des flux de trésorerie

TABLEAU 9

Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel – Utilisation prévue des autorisations

NOTA : Dans les tableaux suivants, les dépenses estimatives correspondent aux meilleures prévisions allant jusqu'à la fin de l'année financière. Les dépenses prévues reflètent les fonds déjà approuvés dans le plan financier du gouvernement. Les chiffres ont été arrondis au million de dollars le plus près. Les valeurs inférieures à un million sont indiquées par 0,0.

* L'information figurant dans les tableaux financiers de cette annexe est présentée par résultat stratégique, lorsque cela s'applique. Les résultats stratégiques d'AAC sont équivalents à ses secteurs d'activité.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2001-2002	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005
Sécurité du système alimentaire	1,6	0,3	0,1	0,1
Santé de l'environnement	9,4	14,4	4,9	3,9
Innovations propices à la croissance	42,2	32,1	32,3	32,3
Total	53,2	46,8	37,3	36,3

TABLEAU 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉPENSES DES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

(MILLIONS DE \$)	COÛT TOTAL ESTIMATIF ACTUEL*	DÉPENSES AU 31 MARS 2002 **	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS
PROJETS DE PLUS DE 5 MILLIONS DE \$						
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE	–	–	–	–	–	–
Total Sécurité du système alimentaire	–	–	–	–	–	–
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT						
Saskatchewan (Swift Current), Barrage Duncairn (F)	10,0	0,1	0,6	5,0	4,3	–
Total Santé de l'environnement	10,0	0,1	0,6	5,0	4,3	–
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE						
I.-P.-É. (Charlottetown), Regroupement des opérations (F)	6,9	6,7	0,2	–	–	–
N.-B. (Fredericton), réaménagement d'un établissement (F)	21,7	7,3	11,4	2,6	0,4	–
Québec (Saint-Hyacinthe), Centre d'innovations technologiques (F)	8,0	7,4	0,6	–	–	–
Ontario (London), améliorations d'un établissement (F)	7,5	7,5	–	–	–	–
Manitoba (Winnipeg), réaménagement d'un établissement (APP)	24,0	1,2	1,0	9,0	10,0	2,8
Alberta (Lethbridge), nouvel établissement multifonctionnel (F)	34,6	24,0	4,0	–	–	6,6
Alberta (Beaverlodge), réaménagement d'une ferme	7,0	3,7	–	–	0,8	2,5
C.-B. (Agassiz), nouveau bureau-laboratoire (F)	18,0	18,0	–	–	–	–
Total Innovations propices à la croissance	127,7	75,8	17,2	11,6	11,2	11,9
Total des projets de plus de 5 millions de \$	137,7	75,9	17,8	16,6	15,5	11,9

* Les coûts totaux estimatifs actuels incluent à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2001-2002 et au-delà.

** Les dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2002 comprennent les dépenses engagées au cours des exercices antérieurs.

(F) indique une estimation fondée

(I) indique une estimation indicative

(APP) indique une approbation préliminaire du projet

TABLEAU 3 : SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2001-2002	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005
Subventions				
Sécurité du système alimentaire	6,9	5,5	5,5	5,5
Santé de l'environnement	14,7	10,3	10,3	10,3
Innovations propices à la croissance	17,7	17,8	17,8	17,8
Total des subventions	39,3	33,6	33,6	33,6
Contributions				
Sécurité du système alimentaire	1 833,0	1 179,6	658,5	633,5
Santé de l'environnement	11,2	10,3	12,2	12,2
Innovations propices à la croissance	62,0	66,1	50,2	50,0
Total des contributions	1 906,2	1 256,0	720,9	695,7
Total des subventions et contributions	1 945,5	1 289,6	754,5	729,3

La baisse des niveaux de financement est attribuable à l'aide financière d'urgence servant à combler le manque à gagner des producteurs, à l'expiration du programme laitier, à la fin des paiements dans le cadre du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) de l'exercice 2001-2002 et à l'expiration de l'actuel Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur la gestion des risques agricoles, qui expirera le 31 mars 2003.

TABLEAU 4 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

La politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert exige des ministères qu'ils incluent dans leur Rapport sur les plans et les priorités de l'information supplémentaire sur leurs programmes de paiements de transfert. Les subventions et contributions d'AAC se sont chiffrées à 1 289,6 millions de dollars, ce qui représente 69 p. 100 des ressources d'AAC pour 2002-2003; elles appuient les objectifs et résultats prévus suivants.

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Objectif – Rapprocher les décideurs des citoyens, rendre le gouvernement plus efficace au niveau économique et répondre au désir du secteur agricole de s'impliquer plus directement dans les décisions de financement. Ces objectifs seront réalisés grâce au financement d'initiatives dirigées par l'industrie.

Résultats prévus – Un secteur agricole et agroalimentaire capable de gérer les risques liés aux conditions financières, à l'approvisionnement, aux marchés, à la santé et à l'environnement; un accès sûr aux marchés intérieurs et extérieurs pour les produits agricoles canadiens; et un niveau élevé de confiance dans la qualité, la salubrité et les méthodes de production des aliments canadiens.

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif – Diffuser de l'information environnementale pertinente et fidèle de façon à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider toutes les parties concernées à prendre de saines décisions sur des investissements publics propres à protéger l'eau, l'air, le sol et la biodiversité.

Résultats prévus – La diffusion d'informations environnementales pertinentes et fidèles de façon à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider les citoyens, le gouvernement, les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à prendre de saines décisions pour les générations présentes et futures; production d'avantages économiques et réduction des risques pour l'environnement grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques de gestion optimales et économiquement viables en vue de faciliter, dans un climat commercial propice, leur adoption par le secteur agricole et agroalimentaire, le gouvernement et le grand public.

INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Objectif – Favoriser l'innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial dans la production d'aliments et d'autres produits agricoles et dans la prestation des services connexes, mettre au point de nouvelles technologies et des pratiques exemplaires, et en promouvoir l'adoption, et utiliser l'infrastructure de recherche du secteur public comme catalyseur ou incubateur pour l'innovation du secteur privé.

Résultats prévus – Mise au point et adoption de nouveaux produits, procédés, technologies et services propres à accroître notre avantage concurrentiel, en investissant dans un climat qui favorise la découverte et l'innovation; un entrepreneuriat et une main-d'œuvre hautement qualifiés, et de solides investissements dans le secteur et dans le Canada rural; et la saisie des marchés diversifiés par les produits et services canadiens.

TABLEAU 5 : SOURCES DES RECETTES DISPONIBLES ET DES RECETTES NON DISPONIBLES

RECETTES DISPONIBLES

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2001-2002	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005
Sécurité du système alimentaire				
Compte de stabilisation du revenu net – droits d'administration	8,7	8,9	8,9	8,9
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	10,1	15,5	13,7	13,7
	18,8	24,4	22,6	22,6
Santé de l'environnement				
Pâturages collectifs	13,9	14,5	14,5	14,5
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	1,0	0,0	0,3	0,3
	14,9	14,5	14,8	14,8
Innovations propices à la croissance				
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	2,9	0,1	1,3	1,3
Total des recettes disponibles	36,6	39,0	38,7	38,7

RECETTES NON DISPONIBLES

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2001-2002	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005
Sécurité du système alimentaire				
Rendement des investissements*	12,9	12,9	12,9	12,9
Remboursement de dépenses des exercices précédents**	104,5	3,6	3,6	3,6
Privilèges, licences et permis	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits de la vente de biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Services et droits d'utilisation	1,6	1,6	1,6	1,6
Autres recettes non fiscales	0,6	0,6	0,6	0,6
	119,6	18,7	18,7	18,7
Santé de l'environnement				
Rendement des investissements*	14,2	14,2	14,2	14,2
Remboursement de dépenses des exercices précédents**	1,6	1,6	1,6	1,6
Privilèges, licences et permis	1,2	1,2	1,2	1,2
Produits de la vente de biens de l'État	1,4	1,4	1,4	1,4
Services et droits d'utilisation	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres recettes non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9
	19,7	19,7	19,7	19,7
Innovations propices à la croissance				
Rendement des investissements*	30,6	30,6	30,6	30,6
Remboursement de dépenses des exercices précédents**	3,4	3,4	3,4	3,4
Privilèges, licences et permis	4,3	4,3	4,3	4,3
Produits de la vente de biens de l'État	2,3	2,3	2,3	2,3
Services et droits d'utilisation	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres recettes non fiscales	1,6	1,6	1,6	1,6
	42,6	42,6	42,6	42,6
Total des recettes non disponibles	181,9	81,0	81,0	81,0
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	218,5	120,0	119,7	119,7

* Le rendement des investissements comprend l'intérêt sur les prêts de la Financement agricole Canada, la Commission canadienne du lait et la construction de bâtiments d'exposition polyvalents.

** Le remboursement de dépenses des exercices précédents au titre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire pour l'exercice 2001-2002 comprend des montants recouverts auprès des provinces pour des paiements effectués par AAC et le recouvrement des paiements en trop dans le cadre du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) et du Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Des montants supplémentaires devraient être recouverts jusqu'en 2004-2005, mais on ne peut les estimer à ce stade-ci.

TABLEAU 6 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE (2002-2003)

(MILLIONS DE \$)	TOTAL
Dépenses nettes prévues (dépenses brutes selon le Budget principal des dépenses plus rajustements)	1 858,4
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	10,1
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés, payées par le SCT	20,5
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	1,9
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	0,9
	33,4
Moins : Recettes non disponibles	81,0
Coût net du programme en 2002-2003	1 810,8

TABLEAU 7 : FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — ÉTAT DES RÉSULTATS

(MILLIONS DE \$)	ESTIMATION 2001-2002	PRÉVU 2002-2003	PRÉVU 2003-2004	PRÉVU 2004-2005
Recettes disponibles	14,0	15,6	15,3	15,3
Dépenses				
de fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux des employés	4,4	4,9	5,0	5,0
Amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Services d'administration et de soutien	9,3	9,8	9,8	9,8
Services publics, matériel et fournitures	0,2	0,8	0,4	0,4
	14,0	15,6	15,3	15,3
Excédent (déficit)	0,0	0,0	0,0	0,0

TABLEAU 8 : FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(MILLIONS DE \$)	ESTIMATION 2001-2002	PRÉVU 2002-2003	PRÉVU 2003-2004	PRÉVU 2004-2005
Excédent (déficit)	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajouter les postes hors trésorerie :				
Dépréciation/amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Activités de placement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Excédent de trésorerie (besoins)	0,0	0,0	0,0	0,0

TABLEAU 9 : FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — UTILISATION PRÉVUE DES AUTORISATIONS

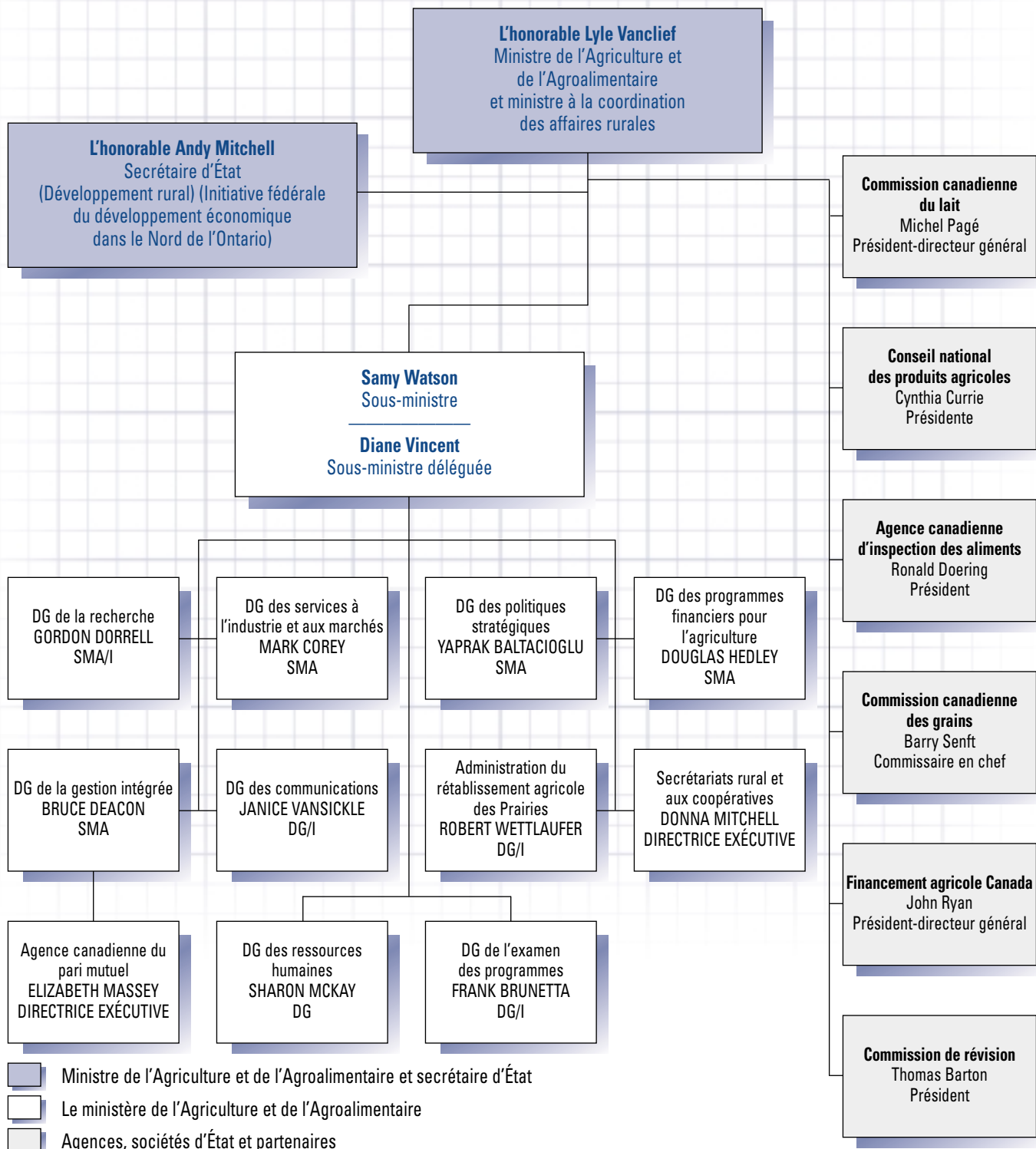
(MILLIONS DE \$)	ESTIMATION 2001-2002	PRÉVU 2002-2003	PRÉVU 2003-2004	PRÉVU 2004-2005
Autorisations *	2,0	2,0	2,0	2,0
Prélèvement :				
Solde au 1 ^{er} avril	1,7	1,7	1,7	1,7
Excédent prévu (prélèvements)	0,0	0,0	0,0	0,0
	1,7	1,7	1,7	1,7
Solde projeté au 31 mars	3,7	3,7	3,7	3,7

* Un maximum de 2 millions de dollars peut être prélevé en tout temps sur le Trésor.

ANNEXE II

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire



Pour nous joindre

PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

(613) 759-1000

Adresse Internet : <http://www.agr.gc.ca>

Notre site Web, à l'adresse <http://www.agr.gc.ca/rpp/rppf.html>, présente plus d'information sur le Ministère et ses activités.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député

<http://www.agr.gc.ca/minofff.html>

SECRÉTAIRE D'ÉTAT (DÉVELOPPEMENT RURAL) (INITIATIVE FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE NORD DE L'ONTARIO)

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député

<http://www.agr.gc.ca/cb/min/fmitchell.html>

SOUS-MINISTRE ET SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE

Samy Watson
Sous-ministre
(613) 759-1101
[watsons@agr.gc.ca](mailto:watson@agr.gc.ca)
<http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html>

Diane Vincent
Sous-ministre déléguée
(613) 759-1090
vincentdi@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/cb/min/admovincentf.html>

CHEFS DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DES ORGANISMES

Direction générale de la recherche

Gordon Dorrell
Sous-ministre adjoint
intérimaire
(613) 759-7777
dorrellg@agr.gc.ca
<http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/>

Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture

Douglas Hedley
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7243
hedleyd@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml

Direction générale des ressources humaines

Sharon McKay
Directrice générale
(613) 759-1196
mckays@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/hr/mainf.html>

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Tour CIBC
1800, rue Hamilton
Bureau 603
Regina (Saskatchewan)
S4P 4L2
(306) 780-5081
wettlauferb@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/pfra/>

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

Mark Corey
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7561
coreym@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/dgsim.html>

Direction générale de la gestion intégrée

Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/csb_f.phtml

Direction générale de l'examen des programmes

Frank Brunetta
Directeur général intérimaire
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/review/frbmain.html>

Secrétariats rural et aux coopératives

Donna Mitchell
Directrice exécutive
(613) 759-7113
mitchelldo@agr.gc.ca
<http://www.rural.gc.ca>
<http://www.agr.gc.ca/policy/coop/>

Direction générale des politiques stratégiques

Yaprak Baltacioglu
Sous-ministre adjointe
(613) 759-7349
baltacioglu@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml

Direction générale des communications

Janice Vansickle
Directrice générale
intérimaire
(613) 759-7964
vansicklej@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml

Agence canadienne du pari mutuel

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
C. P. 5904 PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
<http://www.cpma-acpm.gc.ca/>

PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

Conseil national des produits agricoles

Cynthia Currie
Présidente
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@agr.gc.ca
<http://nfpc-cnpa.gc.ca>

Commission canadienne des grains

Barry Senft
Commissaire en chef
303, rue Main, bureau 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8
(204) 983-2735
bsenft@cgcc.ca
<http://www.cgcc.ca>

Agence canadienne d'inspection des aliments

Ron Doering
Président
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
rdoering@agr.gc.ca
<http://cfia-acia.agr.ca>

Commission canadienne du lait

Michel Pagé
Président-directeur général
1525, avenue Carling
Bureau 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
mpage@em.gc.ca
<http://www.cdc.ca>

Financement agricole Canada

John Ryan
Président-directeur général
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan)
S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
<http://www.fcc-sca.ca>

Commission de révision

Thomas Barton
Président
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
(613) 792-2087
<http://www.rt-cr.gc.ca>

Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

LE MINISTRE ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DES LOIS SUIVANTES DEVANT LE PARLEMENT.

CES LOIS SONT APPLIQUÉES PAR AAC :

<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> ¹	L.C., 1997, ch. 20
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C., 1985, ch. 8 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
<i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i>	L.C., 1997, ch. 21
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée

LE MINISTRE PARTAGE LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DES LOIS SUIVANTES DEVANT LE PARLEMENT :

Code criminel – article 204	L.R.C., 1985, ch. C-46, modifiée (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
<i>Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</i> – alinéa 10(2)(e)	L.R.C., 1985, ch. E-22, modifiée (ministre des Affaires étrangères)

¹ Les lois énumérées ci-dessous ont été abrogées par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). Toutefois, les articles dans la LPCA visant à abroger ces lois ne sont pas encore entrés en vigueur. Elles demeurent des lois pour lesquelles le ministre est responsable :

Loi sur l'Office des produits agricoles
Loi sur la vente coopérative des produits agricoles
Loi sur le paiement anticipé des récoltes
Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies

LOIS APPLIQUÉES PAR DES ORGANISMES NE FAISANT PAS PARTIE D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

<i>Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire</i>	L.R.C., 1995, ch. 40
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i>	L.C., 1985, ch. 20 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
<i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	L.C., 1997, ch. 6
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	L.C., 1985, ch. C-24
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	L.C., 1985, ch. C-38
<i>Loi sur le financement agricole Canada</i>	L.C., 1993, ch. 14
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
<i>Loi relative aux aliments du bétail</i>	L.C., 1985, ch. F-9
<i>Loi sur les engrais</i>	L.C., 1985, ch. F-10
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i>	L.C., 1985, ch. F-12
<i>Loi sur les aliments et drogues</i>	L.C., 1985, ch. F-27
<i>Loi sur la santé des animaux 1990</i>	Ch. 21
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i>	L.C., 1985, ch. 25, 1 ^{er} suppl.
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales 1990</i>	Ch. 20
<i>Loi sur la protection des végétaux 1990</i>	Ch. 22
<i>Loi sur les semences</i>	L.C., 1985, ch. S-8